



Direction de l'Éducation de l'Enfance et de la Jeunesse

Coordination Projet Éducatif Territorial - PEdT

05 59 64 49 53 – coordination.pedt@ville-tarnos.fr

Dossier suivi par X.COLMONT

Objet : PEdT commune de Tarnos

Nos réf. : TARNOS - PEDT 2 - 2017-2020 version votée en CM du 11 juillet 2017.odt

Date de présentation du projet :	Juillet 2017
Collectivité territoriale porteur du projet :	Mairie de Tarnos
Nom du correspondant :	Jean-Marc LESPADÉ
Fonction :	Maire
Adresse :	14 boulevard Jacques Duclos – 40220 Tarnos
Téléphone :	05.59.64.00.40
Adresse électronique :	secretariat.maire@ville-tarnos.fr

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

DE LA COMMUNE DE TARNOS 2017 - 2020

Sommaire

1 - Introduction.....	2
2 - Périmètre du territoire par le PEdT.....	3
3 - État des lieux en matière éducative.....	4
4 - Évaluation du PEdT 2014-2017.....	7
5 - Le PEDT version 2 – 2017-2020.....	12
6 - Les annexes.....	22

Le **Projet Éducatif Territorial (PEdT)** formalise la démarche permettant à la collectivité de Tarnos de proposer à chaque enfant un développement éducatif global cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chaque acteur, la complémentarité des temps éducatifs.

A l'initiative de la commune, ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux du territoire. Il a vocation à faciliter l'échange et le partage des expériences pour le développement d'une culture commune de tous les acteurs éducatifs (enseignants, animateurs et familles) afin de :

- faire émerger les actions correspondant à des besoins identifiés sur notre territoire ;
- agir sur la cohérence d'ensemble des actions menées tout en respectant le domaine de compétences de chacun des intervenants.

Il ambitionne de contribuer à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le PEdT 2014-2017 s'est construit sur les bases de la réforme des rythmes scolaires. Son évaluation a été l'occasion d'identifier les points forts et les points faibles de l'organisation proposée et, sur cette base, de réfléchir le nouveau Projet Éducatif Territorial version 2 (PEdT 2)

Ce nouveau Projet Éducatif Territorial version 2 (PEdT 2) s'inscrit dans la continuité et l'évolution du PEdT 1 (2014-2017) et en cohérence avec le PETT (Projet Éducatif Territorial Tarnosien) mis en place avec la création de la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse de la commune en janvier 2007. Il est le fruit d'une concertation de longue haleine (cf. annexe 1) et il vise à la construction d'un projet éducatif partagé avec tous les acteurs de l'éducation.

Il a été réalisé avec l'accompagnement de Mme Claire Leconte, Universitaire Professeur en science de l'éducation et chronobiologiste reconnue et particulièrement expérimentée dans ce domaine.

Avec la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2017, notre démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, et permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

La commune assurera la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunira l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.

Dans le cadre de la consultation des conseils d'écoles sur l'organisation des activités périscolaires, en application de l'article D. 411- 2 du code de l'éducation, ceux-ci ont été associés à la réflexion sur l'élaboration des PEdT.

Le projet éducatif territorial élaboré est destiné aux enfants scolarisés dans les écoles publiques du territoire de Tarnos. Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

2.1 - Le territoire

La commune littorale de Tarnos se situe à l'extrême sud-ouest du département des Landes en limite des Pyrénées-Atlantiques, à l'embouchure de l'Adour. Inscrite dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Bayonne et du Sud des Landes, elle est identifiée comme faisant partie du cœur de l'agglomération.

Cinquième ville des Landes en termes de population, la commune bénéficie de plusieurs atouts : une façade littorale, une bonne desserte de son territoire (chemin de fer, A63, RD 810) et la proximité avec l'agglomération Côte Basque Adour avec laquelle la commune siège au syndicat des transports de l'agglomération portant un réseau de transport public en développement.

Le territoire est confronté à une pression démographique importante.

La population en 2017 est de 12 692 habitants, un chiffre en augmentation de 3,4 % par rapport à 2013.

La pression foncière et la demande locative sont donc très fortes sur le territoire communal.

Selon les dernières estimations de l'INSEE, la commune compte 5 328 résidences principales dont 63,8 % sont des maisons individuelles et 36,2 % des appartements. Une part importante des habitants est propriétaire (60,2%).

Les zones portuaire, industrielle et artisanale de la commune sont génératrices de nombreux emplois sur la commune mais le bassin d'emplois s'étend au-delà des limites du territoire landais, notamment vers celui de l'agglomération du Agglomération Côte Basque-Adour (ACBA¹) : selon les statistiques INSEE 2013, 72,8 % de la population active travaille dans une commune autre que la commune de résidence.

Avec un taux de chômage évalué à 11,7 % (INSEE 2013), la population active tarnosienne est de 66,1 % composée à près de 52 % d'ouvriers et d'employés

Agriculteurs	14	0,30%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	336	6,20%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	740	13,70%
Professions intermédiaires	1 511	28,00%
Employés	1 193	22,10%
Ouvriers	1 609	29,80%
Total	5 403	

L'expansion de l'aire urbaine bayonnaise et son classement en zone tendue au sens de l'article 5 de la loi ALUR et du décret 2013-392 du 10 mai 2013 fait de Tarnos une commune périphérique de première couronne. Elle est donc susceptible d'accueillir à la fois les catégories les plus aisées et doit également faire face à des obligations fortes en matière de constructions de logements sociaux.

La Municipalité a réfléchi à un schéma globale d'urbanisation, dans lequel est envisagée la densification de son centre-ville notamment autour de la création de plusieurs nouveaux secteurs d'habitation. La question corollaire d'une politique Enfance-Jeunesse globale se pose alors naturellement.

1 ACBA comprends Bayonne, Anglet, Biarritz, Boucau, Bidart

2.2 - La population

Selon le recensement INSEE de la population de 2013, **les Tarnosiens sont plutôt jeunes puisqu'un tiers de la population a moins de 30 ans.**

- 0 - 14 ans : 17,7 %
- 15 - 29 ans : 15,5 %
- 30 - 44 ans : 20,1 %
- 45 - 59 ans : 20,8 %
- 60 - 74 ans : 17 %
- 75 ans – ou plus 8,9%

Les jeunes Tarnosiens scolarisés qui ont entre 2 à 24 ans sont au nombre de 3 245 enfants (INSEE 2013)

Nombre d'enfants potentiellement concernés PETT (2 à 24 ans) : **3 245**
Nombre d'enfants potentiellement concernés PEdT (2 à 17 ans): **2 449**
(Scolarisés dans les écoles publiques en INSEE 2013)

3 - État des lieux en matière éducative

3.1 - Les établissements scolaires

- **Lycée Ambroise Croizat** **+ de 300**
- **Collège Langevin Wallon (2016) :** **533**
 - 5 divisions de 6° 113
 - 5 divisions de 5° 151
 - 5 divisions de 4° 134
 - 5 divisions de 3° 135

- **Nombre d'école sur la commune concernés 9 (cf. annexe 2)**

La ville de Tarnos a fait le choix, depuis de nombreuses années, de répartir les élèves dans 4 groupes scolaires, petites unités permettant un accueil à dimension humaine, et une petite école (2 classes) préservée dans son secteur rural.

Écoles élémentaires publiques	4
Écoles maternelles publiques	4
École primaire	1

Dont enfants scolarisés en école élémentaire publique (2016):	745
CP	126
CE1	148
CE2	147
CM1	168
CM2	142
ULIS	14

Dont enfants scolarisés en école maternelle publique (2016):	356
Petite section	102
Moyenne section	125
Grande section	129

3.2 - Les activités périscolaires et extra-scolaires en délégation de service public.

En élémentaire, les activités périscolaires du matin, midi et soir sont organisées et animées par l'Association pour le Centre Loisirs dans la cadre d'une délégation de service public.

Selon les chiffres de l'Assemblée Générale de 2016, nous avons :

Nombre d'enfants inscrits **965** enfants (88 % des enfants scolarisés).
Nombre d'adhérents 425 adhérents
Nombre de journées enfants 44229 j/e
Nombre de salariés 51 soit 30 équivalents temps plein et 35 occasionnels.
Compensation d'obligations de service public (COSP) versé par la commune 985 031€ - 73,9 % du budget.

Domaines d'intervention :

- Accueil de loisirs sans hébergement, petites et grandes vacances – 2 sites
- Centres de quartier – 3 sites
- Accueils périscolaire – matin, midi, soir
- Animations hors structure
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- Séjours des Franca

Les accueils périscolaire du matin et soir se font : de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30

Inscriptions au 30/09/2016					
	J .Jaures	D.Poueymidou Ch. Durroty	J.Mouchet O. Duboy	R.Lasplacettes F. Concaret	Total
Élémentaires	125	94	125	129	473
Maternelles	77	58	69	60	264
Total	202	152	194	189	737

3.3 - Les activités extrascolaires

La commune a signé des conventions d'objectifs avec **44 associations sportives et 11 associations culturelles**(Source 2017).

Nombre de licenciés sportifs dans les associations Boucau/Tarnos :

- 4621 dont 2372 tarnosiens soit 51%.
- Nombre de filles : 1934 – 42 %
- Nombres de garçons : 2667 – 58 %

Nombre de licenciés culturels dans les associations Boucau/Tarnos :
962 dont 390 tarnosiens soit 41 %.

- Nombre de filles : 447 – 46 %
- Nombres de garçons : 515 – 54 %

3.4 - Les actions municipales

École Municipale de Musique : 415 élèves entre 0 et 18 ans dont 272 de Tarnos.(Source 2017)

Service jeunesse (DEEJ²)

Nombre de jeunes inscrits de 11 à 17 ans : 237 jeunes

Nombre d'agents : 1 responsable de service et 3 adjoints d'animation et de 1 à 3 saisonniers.

Domaines d'intervention :

- Accueil Collectif de Mineurs (ACM), petites et grandes vacances et samedi
- Atelier collège le midi
- Animations événementiel à thème ; forum job d'été, préventions, animations sportives et culturelles.
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en multimédia
- Séjours hiver, printemps, été, automne en France et à l'étranger.
- Point Information Jeunesse avec accompagnement de projet jeunesse ; Landes Imagination...

Service animations sportives (DVCS³)

Nombre de jeunes inscrits de 11 à 17 ans : 207 jeunes

Nombre d'agents : 1 responsable de service et 1 éducateur sportif et de 3 contractuels à temps partiel.

- Accueil Collectif de Mineurs (ACM), petites et grandes vacances et samedi
- Animations événementiel à thème ; Festi jeunes, mémo session, animations sportives.
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en sport
- Séjours hiver, été
- École multi-sports

Activités sur le temps scolaire

Service des sports

- Apprentissage de la Natation (Mise à disposition)
- Soutien au collège (Mise à disposition)

Service Jeunesse

- Atelier, information et prévention au collège

Service Scolaire et Petite Enfance:

- Éducation à la santé
- Exposition inter-écoles Maternelles des créations des enfants
- Passerelles crèches/école

Service Police Municipale:

- Actions de prévention

² Direction Éducation Enfance Jeunesse

³ Direction Vie Culturelle et Sportive

3.5 - Les équipements sportifs, culturels et de loisirs à proximité des écoles

École	Sites d'activités	Distances de l'école en mètres	Trajets à pieds en minutes
Charles Durroty	Stade Vincent MABILLET	500	15
	Médiathèque	50	10
Daniel Poueymidou	Stade Vincent MABILLET	500	10
	Jardins partagés du Pissot	550	10
	Tennis club de Lapalibe	450	5
	Modélisme TREC – Pissot	1400	20
	Aire de jeux	400	5
	Médiathèque	50	5
	Dous Haous	400	5
Félix Concaret	Parc de Castillon	1000	15
	Terrain rue des Platanes	50	5
J.Jaurès élémentaire	Site de la Baye	850	10
	Site de Léo Lagrange	50	5
	Site stade Intercommunal A.MAILLE	1600	20
	Site skate	1000	20
	Site de Léo Lagrange	50	5
Jean Mouchet	Quartier Pissot	140	5
	Site EHPAD	300	10
	Face à l'école	50	5
	Stade Vincent MABILLET	1100	15
	Site Résidence Tamos Océan	50	5
	Site Médiathèque	550	10
Odette Duboy	Site Résidence Tamos Océan	50	5
	Site Médiathèque	550	10
Robert Lasplacettes	Terrain rue des Platanes	50	5

4 - Évaluation du PEdT 2014-2017

4.1 - Introduction

L'évaluation locale a été participative. L'enjeu à l'échelle de notre territoire est de coproduire avec les acteurs de terrain des informations utiles au fonctionnement du PEdT. Ces connaissances partagées participent à la compréhension par les différents acteurs des leviers et des conditions permettant la mise en œuvre efficace et l'évolution de notre projet. Cette phase alimente à nouveau la dynamique partenariale autour des actions éducatives développées sur notre territoire et fait partie intégrante de notre nouveau projet.

4.2 - Les acteurs de l'évaluation

Pour réaliser cette évaluation nous nous sommes appuyés sur différents outils et personnes ressources entre 2015 et 2016 :

- En mai 2015, une enquête réalisée auprès des 850 familles et partenaires a permis de récolter des indicateurs sur les pratiques familiales et les ressentis avec cette nouvelle organisation.

- En octobre 2015, une conférence avec Jean-Pierre Marmonier⁴ sur les rythmes de l'enfant. Cette rencontre a réuni 70 parents, enseignants, animateurs.
- En janvier 2016, Mme MORA étudiante en master 2 « Management des collectivités locales » pour faire son mémoire⁵ sur « *L'évaluation de politique publique, levier d'innovation territoriale : Le cas de l'Aménagement des Rythmes Scolaires à Tarnos* ». Pour ces travaux, elle a participé à 3 réunions techniques et surtout réalisé 42 entretiens individuels avec les acteurs éducatifs et institutionnels.
 - ➔ Les intervenants pédagogiques : 13
 - ➔ Les directeurs de groupes scolaires : 8
 - ➔ Les responsables de l'association : 3
 - ➔ Les responsables de service Mairie : 8
 - ➔ Le coordinateur : 1
 - ➔ Les directeurs de service mairie : 4
 - ➔ Les élus : 2
 - ➔ Les institutions : 3
- En avril 2016, novembre 2016, mai 2017 conférences et ateliers avec Claire Leconte⁶. Les conférences portaient sur les thèmes :
 - ➔ « Rythmes de vie de l'enfant et rythmes éducatifs »
 - ➔ « L'importance de la cohésion et de la cohérence de chaque partenaire de la Communauté Éducative dans le PEdT ».
 - ➔ Les ateliers avec les acteurs éducatifs et parents ont permis d'approfondir la compréhension des besoins des enfants dans le cadre des différents temps de l'enfant et de notre organisation. Les ateliers ont été réalisés des mercredi ; matin avec les animateurs et l'après-midi avec les enseignants, animateurs, parents.

4.3 - Les objectifs initiaux du PEdT 1 – 2014-2017

- Favoriser la réussite scolaire en privilégiant les temps d'apprentissage le matin par un allongement de la matinée scolaire.
- Améliorer le bien vivre à l'école et assurer la sécurité affective et physique des enfants.
- Favoriser l'équité et l'égalité des chances en proposant des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits, ouverts à tous.

4.4 - Les éléments majeurs constitutifs du PEdT 1 - 2014-2017

Le Projet Éducatif Territorial impacte les rythmes de l'enfant par la mise en place de :

- La matinée allongée et sa collation fruitée.
- Une pause méridienne allongée.
- Les Temps d'Activités Périscolaires à raison de :
 - 4h / semaine pour les maternelles.
 - 4h45 / semaines pour les classes élémentaires

⁴ Docteur en psychologie de l'Université de BORDEAUX

⁵ En annexe du PEdT 2

⁶ Professeur émérite de psychologie de l'éducation

LES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES Sauf BARBUSSE – PEDT 1 – 2014-2017

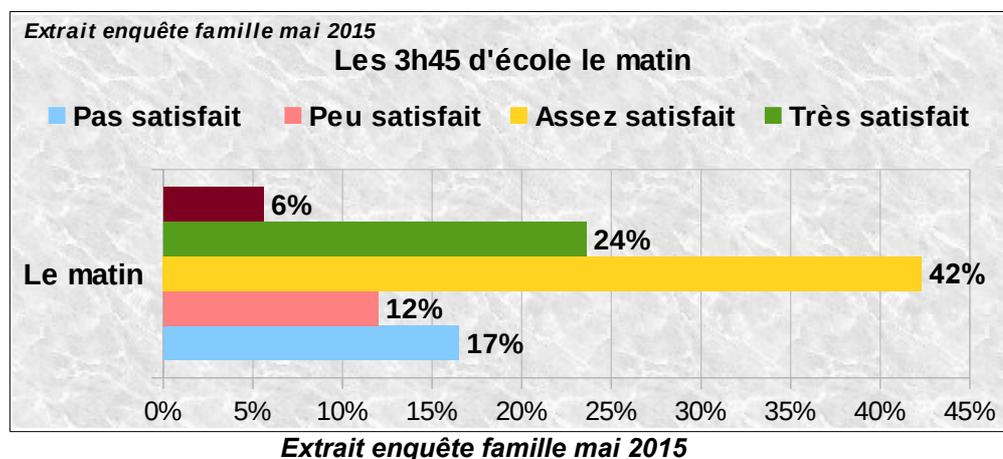
Élémentaires	ACM DSP	EDUCATION NATIONALE	MAIRIE / ACM DSP	EDUCATION NATIONALE	MAIRIE / ACM DSP	ACM DSP
	7h30 AP	8h30 Enseignement	12h15 RESTAU.+DSP	14h Enseignements	15h20 NAP	16h30 AP
Lundi-Mardi-Jeudi	1h	3h45 avec 1 à 2 pauses (2x15min)	1h45	1h20	1h10	2h
Mercredi	1h	3h45 avec 1 à 2 pauses (2x15min)		14h	15H15	
Vendredi	1h	3h45 avec 1 à 2 pauses (2x15min)	1h45	1 h 15	1h15	2h

Maternelles	ACM DSP	EDUCATION NATIONALE	MAIRIE	EDUCATION NATIONALE	ACM - MAIRIE / DSP	ACM DSP
	7h30 AP	8h30 Enseignement	12h15 RESTAU	14h10 Enseignement	15h30	16h30 AP
Lundi-Mardi-Jeudi	1h	3h45 avec 1 à 2 pauses (2x15min)	1h55	1 h 20	1H	2h
Mercredi	1h	3h45 avec 1 à 2 pauses (2x15min)		12h15	14h10	15H25
Vendredi	1h	3h45 avec 1 à 2 pauses (2x15min)	1h55	1 h 15	1h05	2h

4.5 - Les analyses qui ressortent des travaux d'évaluation.

Si le temps ne permet pas encore d'évaluer correctement l'impact du PEdT sur la réussite scolaire et le plein épanouissement des enfants, l'évaluation a permis de pointer les points forts et ceux à améliorer pour pouvoir aborder la réflexion sur le PEDT version 2.

a- La matinée longue



L'allongement de la matinée avait été mise en place dans le souci de s'inscrire dans les rythmes chrono-biologiques de l'enfant, identifiés scientifiquement. En élémentaire, une majorité d'enseignants expriment l'idée que l'allongement de la matinée a permis de travailler plus sereinement et mieux. Mais, le temps scolaire restant l'après-midi était souvent trop court pour calibrer correctement une séquence de travail.

En maternelle, cette longue matinée apparaît difficile et fatigante.

b- La fatigue

Si le sondage fait ressortir que le stress des enfants ne semble pas avoir augmenté pour 69 % des familles et enseignants, il apparaît toutefois que la fatigue des enfants est ressortie de manière très forte de la part tant des familles et que des enseignants. Ces derniers ajoutent même qu'ils ont ressentis plus d'agitation et de comportements déviants.

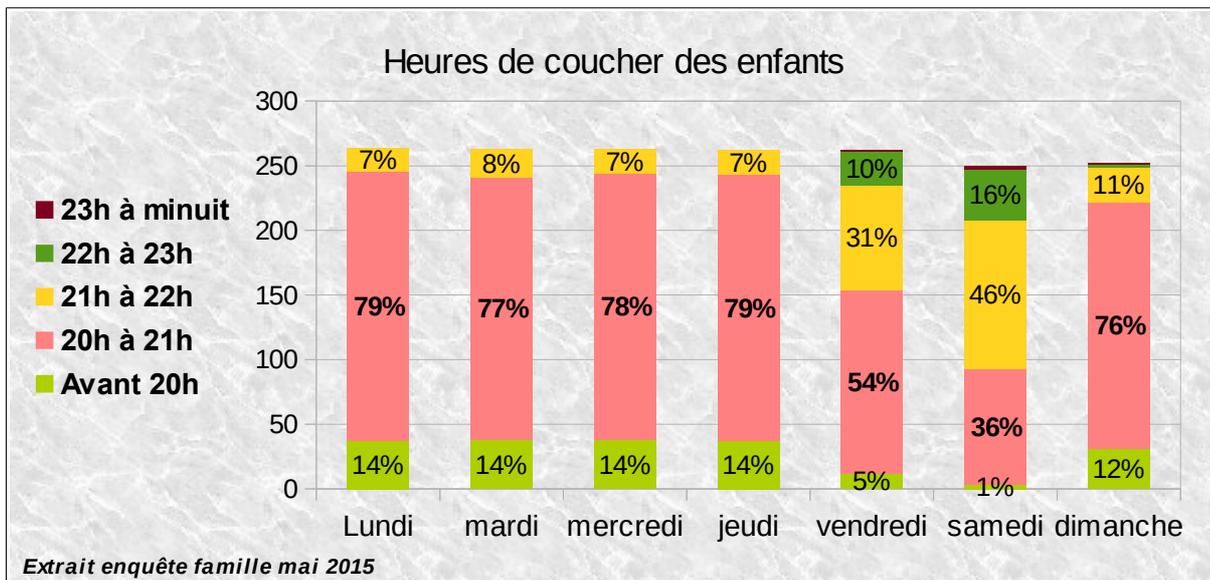
Ce constat a été particulièrement pris en compte pour mener la réflexion sur le PEDT 2.

Il est difficile d'identifier les causes de cette fatigue attribuée parfois trop vite à **la demi-journée supplémentaire du mercredi** ajoutée dans l'emploi du temps scolaire.

Toutefois, quelques acteurs ont exprimé aussi que la longue rupture du week-end est aussi génératrice de fatigue parce qu'elle dérégule le plus le rythme des enfants. C'est d'ailleurs pourquoi les chronobiologistes ont toujours majoritairement privilégié le samedi matin plutôt que le mercredi matin.

Le temps de sommeil des enfants a également été évoqué, puisque fondamental en termes de quantité mais aussi et surtout de régularité chez les plus jeunes.

Le sondage auprès des familles a montré que si la majorité des enfants étaient, en semaine, couchés au plus tard à 21 h, les heures varient à partir du vendredi pour 24 % des enfants et le samedi pour 42 % des enfants.



Le morcellement des temps et les nombreuses transitions ont aussi été identifiés comme générateurs de fatigue et de stress.

L'émiettement des temps, parce qu'il sollicite à chaque fois les facultés d'adaptation des enfants, entraîne de la fatigue et fragilise la continuité éducative, les rythmes de l'enfant et ses repères.

L'orientation du PEdT 2 consistera donc à réduire ce morcellement des temps.

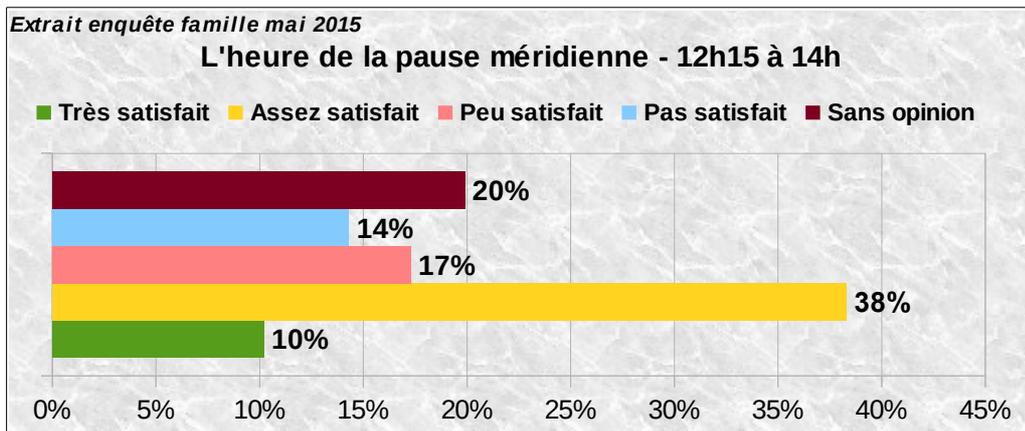
Enfin d'autres facteurs que les simples rythmes scolaires expliquent ce diagnostic d'une fatigue accrue : l'utilisation croissante des appareils électroniques (écrans) en sont un.

c- La pause méridienne

L'allongement de la pause méridienne a été vécue positivement, en particulier en maternelle où le temps de transition entre l'école et le restaurant scolaire s'est faite de manière plus calme et moins stressée.

Une des craintes souvent exprimée à propos des longues matinées est la tardiveté de la prise de repas, d'autant plus que la capacité d'accueil des restaurants scolaires nécessitent de mettre en place deux services.

La collation fruitée offerte par la commune tous les matins est toutefois particulièrement appréciée.



d- La qualité des parcours éducatifs

L'évaluation a révélé une grande diversité des parcours éducatifs proposés aux enfants dans le cadre des TAP et une qualité importante des intervenants (animateurs et professeurs de l'école de musique de la commune et animateurs de l'Association pour le Centre de Loisirs, délégataire pour une partie des TAP).

En maternelle, l'animation des ateliers par les ATSEM a été largement plébiscitée, la présence de ces agents tant dans le temps scolaire que sur les temps périscolaires ayant facilité le repérage du référent particulièrement important pour le tout-petit.

L'intervention d'une sophrologue pour les moyennes et grandes sections à partir de la 2^e année a été également particulièrement appréciée. Elle a ainsi contribué à :

- Permettre à l'enfant de connaître son corps et sa respiration tout en s'amusant.
- Permettre à l'enfant de trouver ses propres stratégies face à un événement.
- Favoriser le respect de chacun au sein d'un groupe.
- Développer ses sens pour mieux observer, comprendre et imaginer.
- Développer l'esprit critique de l'enfant pour mieux questionner et entreprendre.
- Privilégier la pratique et l'expérimentation afin que l'enfant soit acteur de sa découverte pour mieux l'assimiler et se l'approprier.

Des ATSEM, enseignants et parents ont exprimés leur satisfaction et les effets positifs sur le comportement de enfants.

En élémentaire, ces nouveaux parcours ont permis d'étendre le champs des connaissances des enfants. Pour certains ateliers (musique et sport notamment), ils ont aussi suscité des prolongements en extra-scolaire (inscription à l'école de musique, activités sportives durant les vacances...).

Exemple des TAP Orchestre :

Le principe était de permettre aux enfants de CM1/CM2, éloigné culturellement ou financièrement et de ce type de pratique de découvrir et s'initier à un instrument pendant une année scolaire. Le résultat a été très positif car cela a permis à environ 70 enfants/an de participer et pour certain de prolonger la démarche en s'inscrivant à l'école municipale de musique.

La valorisation des activités des enfants par des présentations publiques a été également particulièrement appréciée.

e- Le coût du dispositif

L'ambition portée par le dispositif a occasionné des coûts de fonctionnement importants (582,00 € par enfant la première année), lesquels devaient être rationalisés alors que le contexte financier de la collectivité apparaît de plus en plus contraint.

- Collation fruitée : 30700 €
- Ressources humaines : 275 200 €
- Délégué et Intervenants Ext. : 320 000 €
- Transport : 9 400 €
- Petit Équipement : 3 600 €
- Charges suppl. (dont assurance) : 20 500 €

5 - Le PEDT version 2 – 2017-2020

Fort de l'évaluation de l'organisation, et sur la base d'une réflexion menée avec Mme Claire Leconte, professeur en science de l'éducation et chronobiologiste reconnue, le PEDT version 2 apporte des modifications importantes.

Dans ce PEDT, l'enfant est pris en compte comme un être global et non comme une juxtaposition d'enfants différents, qui serait tantôt élève, tantôt enfant de sa famille, tantôt enfant du centre de loisirs ou de l'accueil périscolaire. Pour favoriser un développement harmonieux et épanoui de l'enfant, les adultes encadrants (enseignants, animateurs et parents) prennent la responsabilité de travailler à la cohérence d'ensemble entre les structures, les prises en charges et les lieux différents auxquels l'enfant est confronté dans sa journée.

C'est pourquoi **le PEDT a l'ambition première de mettre en avant les échanges et le partage pour construire, le suivi et l'évaluation pour veiller à son bon déroulement.**

5.1 - Des objectifs éducatifs et un périmètre réaffirmés

a- Les publics cibles

Le PEDT se construit dans une démarche qui tend à donner du sens dans l'action éducative globale des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

De manière plus opérationnelle, l'accent est porté depuis 2014 sur l'aménagement des temps de l'enfant entre 3 et 10 ans présent dans les écoles publiques tarnosiennes.

A la faveur du renouvellement du projet de secteur de l'éducation nationale, déployé à partir du Collège Langevin Wallon, la volonté est de déployer le dispositif sur l'ensemble des actions éducatives menées depuis la maternelle jusqu'au collège, quel que soit le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire.

b- Objectifs éducatifs

- **Favoriser la réussite scolaire et éducative**
en s'appuyant sur **les rythmes chrono-biologiques**,
en définissant des projets éducatifs cohérents et complémentaires des projets d'écoles qui permettent de donner du sens aux apprentissages scolaires
en limitant les transitions des différents temps formels et informels
- **Harmoniser la semaine scolaire** : maintien des 24h hebdomadaires, mais 5 h 30 de cours quotidien maximum.

En **respectant les rythmes** de chacun,
En **adaptant le contenu des séquences éducatives et les horaires** à chaque âge (maternelles, élémentaires, collège)
en identifiant les temps de pause et de récupération,

- **Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeune**
en développant **une culture commune** de l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, parents et animateurs) à même de construire une cohérence d'ensemble des repères envoyés à l'enfant
en travaillant la question **des habiletés sociales** pour que chacun trouve sa place, (apprentissage de la gestion du stress, de la gestion des conflits, de l'empathie, de la pensée critique, de l'autoévaluation),
- **Favoriser la découverte d'activités diverses** et encourager l'enfant à la curiosité, l'estime de soi, la persévérance et le plaisir d'apprendre. Et contribuer à **l'équité et l'égalité des chances en proposant des parcours éducatifs gratuits, ouverts à tous.**
- **Développer la citoyenneté de l'enfant**, son bien-être à l'école, dans le quartier, dans la ville.

5.2 - Un aménagement du temps calibré sur le rythme chrono-biologique de l'enfant

Les chronobiologistes s'accordent pour affirmer qu'on ne réforme pas les rythmes biologiques des enfants : nous devons permettre que ceux-ci de se synchroniser avec une organisation qui se confronte à des enjeux, humains, financiers, techniques, institutionnels et politiques.

A cet effet, l'aménagement des temps des enfants proposé dans ce nouveau PEDT est bâti à partir de l'emploi du temps scolaire. Mais, ceux-ci n'occupant qu'un peu moins de 10% du temps total de l'enfant, tous les temps collectifs des enfants ont été réfléchis et construits pour répondre aux objectifs éducatifs définis.

Les orientations sont donc les suivantes :

Le choix du mercredi matin

En dépit de l'avis majoritaire des chronobiologistes, qui privilégient souvent la classe du samedi matin, le maintien de la demi-journée du mercredi matin a été actée par la concertation de tous les acteurs éducatifs locaux.

Le maintien de la matinée allongée (avec la collation fruitée) et l'allongement de la pause méridienne

« Le travail du matin est celui qui produit le maximum de rendement, il faut donc réserver la classe du matin pour le travail le plus difficile » (A . Binet – 1906).

La matinée allongée, tout comme l'allongement de la pause méridienne, même si cela paraît moins évident en maternelle, marquent la volonté de ce projet éducatif territorial de s'inscrire réellement dans les rythmes chrono-biologiques des enfants.

Ce type de matinées de travail est ce qui existe dans la plupart des pays du monde. Elle doit cependant faire l'objet d'une attention particulière :

- sur l'organisation des séquences éducatives,
- sur l'importance accordée aux horaires de sommeil et à la prise du petit déjeuner,
- sur l'organisation des pauses.

La commune pour sa part maintient la fourniture de la collation fruitée.

La pause méridienne, correspondant au « creux méridien » identifié biologiquement, sera traitée comme un temps de repos, de récupération indispensable pour permettre aux enfants d'aborder ensuite les après-midis plus sereinement.

Elle sera animée :

- par les ATSEM en maternelle
- par les animateurs du centre de loisirs en élémentaire

La réapparition de l'après-midi scolaire 3 fois par semaine qui répond au besoin d'apprentissage de l'après-midi identifié dans l'évaluation.

L'organisation d'un après-midi entier pour les parcours éducatifs.

Tarnos
Planning PEDT 2 – 2017-2020

Une 1/2 journée /semaine avec un groupe scolaire chaque jour.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7h30	Accueil Périscolaire 1h					
8h30	ECOLE-3h45 avec Collation Fruitée					
12h15	PAUSE MERIDIENNE-1h45	PAUSE MERIDIENNE-2h	Accueil P-6h15	PAUSE MERIDIENNE-2h	PAUSE MERIDIENNE-2h	
14h	PARCOURS EDUCATIFS 2h	ECOLE-1h45				
14h15				ECOLE-1h45	ECOLE-1h45	
16h	Accueil P-2h30	Accueil P-2h30		Accueil P-2h30	Accueil P-2h30	
18h30						
Accueil Périscolaire	3,5	3,5	7,25	3,5	3,5	21,25
Temps scolaire	3,75	5,5	3,75	5,5	5,5	24,0
Parcours éducatifs	2					2
Pause méridienne	1,75	2	0	2	2	7,75
total	11	11	11	11	11	

L'école H.Barbusse

La spécificité de l'école primaire H.Barbusse avec ses deux classes multi-niveaux, nous amène à faire le choix de leur faire faire les parcours éducatifs avec des enfants des deux écoles les plus proches.

Les enfants de l'école H.Barbusse inscrits aux parcours éducatifs seront donc acheminés en bus à 13h40 après la restauration scolaire pour rejoindre les écoles R.Lasplacettes et F.Concaret pour participer aux activités.

Le bus sera prévu par la commune pour chaque journée de parcours éducatifs.

Lors des 3 après-midi scolaires les enfants inscrits à l'accueil périscolaire seront acheminés par le délégataire en charge de l'accueil périscolaire.

ECOLE H.BARBUSSE ACHEMINEMENT DES ENFANTS AUX ECOLES F.CONCARET et R.LASPLACETTES	
	VENDREDI
7h30	Accueil Périscolaire 1h
8h30	ECOLE-3h45 avec Collation Fruitée
12h15	PAUSE MERIDIENNE-1h30
BUS 13h40	Transport 15 min
14h	PARCOURS EDUCATIFS 2h
14h15	
16h	Accueil P-2h30
18h30	

Par groupe scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
2017-2018	D.Poueymidou C.Durroty	J.Jaurès	J.Mouchet O.Duboy	F.Concaret R.Lasplacettes H.Barbusse
2018-2019	F.Concaret	D.Poueymidou	J.Jaurès	J.Mouchet
2019-2020	J.Mouchet	F.Concaret	D.Poueymidou	J.Jaurès
2020-2021	J.Jaurès	J.Mouchet	F.Concaret	D.Poueymidou

Cette organisation prévoit que les parcours éducatifs se font chaque jour dans un des 4 groupes scolaires. Afin de ne pas figer le parcours éducatif d'un groupe scolaire sur un jour donné, nous ferons un roulement chaque année.(cf. Tableau ci-dessus).

Cette nouvelle organisation du temps scolaire doit permettre notamment de réduire les temps de transition identifiés comme générateurs de fatigue.

Après avis majoritairement favorables des conseils d'écoles en juin 2016, cette organisation a été validée par le DASDEN : **25 avril 2017, sous réserve de validation du nouveau PEdT de la rentrée 2017**. Les derniers ajustements de l'armature horaire hebdomadaire ont été adressés au DASDEN le 27 mars 2017 (cf. annexe).

5.3 - Des actions éducatives élaborées dans une cohérence d'ensemble

Le PEdT 2 s'articule autour des trois espaces temps incontournableement vécus par l'enfant :

- le temps formel (l'école)
- le temps informel (le péri et l'extra-scolaire)
- le temps non formel (la famille)

L'ensemble des activités menées autour du projet éducatif territorial est listé en annexe 3.

a- Les temps formels (l'école)

C'est le temps de référence, placé sous la responsabilité de l'Éducation Nationale, fonctionnant sur la base :

- des programmes de l'Éducation Nationale
- du projet académique
- du socle commun des compétences et des connaissances (cf. annexe 5)
- du projet de secteur et des projets d'écoles définis par les équipes éducatives

Il représente 10 % du temps de l'enfant (864 h annuelles) mais il est le temps des apprentissages scolaires fondamentaux.

C'est la base à partir de laquelle le projet éducatif territorial a été construit, en particulier au moment du renouvellement des projets d'écoles et de la mise en œuvre du projet de secteur pour relever le défi de la cohérence d'ensemble et des complémentarités à développer.

3 axes définis par l'Éducation Nationale pour le projet de secteur (écoles et collège)

- 1/ Le Langage (écrit, oral)
- 2/ La citoyenneté : droit, devoir et jugement
+ le domaine artistique, culturel et sportif

Au sein de ces temps, la commune de Tarnos entend poursuivre son action volontariste de soutien avec :

- **le maintien de l'éducateur sportif** dans le temps scolaire (élémentaires)
 - 7 h pour le sport
 - 8 h pour la natation
- **le maintien des actions de prévention de la sécurité routière** (de la maternelle au collège)
- **le maintien de l'accueil (2 h) à la Médiathèque « Les Temps Modernes »**
1 accueil / classe une fois par trimestre à la Médiathèque
- **le maintien de la mise à disposition d'une ATSEM par classe en maternelle**
- **l'intervention des animateurs jeunesse au collège sur des actions de prévention concerté avec l'établissement**

b- Les temps informels (péri et extra-scolaire)

Les activités éducatives doivent contribuer au développement progressif des compétences psychosociales de l'enfant, condition indispensable à la réussite scolaire et éducative.

En maternelle, les objectifs pédagogiques doivent s'articuler autour de 3 enjeux :

- la mémoire du travail (intégrer une consigne)
- la capacité d'inhibition (ne pas être distrait au moindre événement, capacité d'écoute, capacité de concentration)
- la capacité cognitive (la capacité à se dire « je suis dans une impasse, j'arrête, je passe à autre chose)

Des études scientifiques révèlent que l'intégration par les enfants de ces trois capacités avant l'entrée au CP est plus importante pour la réussite scolaire de l'enfant que son quotient intellectuel. C'est dire le niveau de l'enjeu.

En élémentaire, on passera alors au développement des habiletés sociales indispensables à la réussite scolaire des enfants : éviter les comportements déviants, l'apprentissage de la gestion du stress, la gestion des conflits, l'empathie, la pensée critique, l'autoévaluation,

Les temps d'activités éducatives seront déclinés sur les moments de l'accueil des enfants (parcours éducatifs, pause méridienne, accueil du matin et du soir, du mercredi et des vacances).

1- Les TAP deviennent des Parcours Éducatifs

Les nouveaux temps d'activités périscolaires, issus de la réforme des rythmes scolaires de 2013, prennent le nom de « parcours éducatifs », terme évocateur de la volonté de développer encore davantage des activités éducatives construites sur des périodes déterminées, avec une évolution de compétences, une valorisation des acquis et une auto-évaluation par les enfants.

Mis en œuvre une après-midi par semaine, la durée de 2 heures devra permettre à chaque séance de prendre le temps de s'installer sans précipitation, de développer des temps d'échanges avec les enfants et de contribuer à enrichir le vocabulaire et l'expression orale mais aussi d'envisager des sorties sur d'autres espaces de proximité.

En élémentaire, les parcours éducatifs seront animés conjointement par la commune et son délégataire en charge de l'accueil de loisirs 3-11 ans.

Pour la commune :	Pour son délégataire
<ul style="list-style-type: none">- Multimédia- Activités sportives- Percussions- Orchestre à l'école	<ul style="list-style-type: none">- Développement durable et écocitoyenneté- Citoyenneté et civilité- Différence et solidarité

En maternelle, et s'agissant d'enfants plus jeunes, l'objectif est d'organiser l'après-midi des parcours éducatifs sur le même rythme que l'école les autres jours, en particulier pour la sieste.

Le dispositif a pour objet le développement des compétences des enfants et des jeunes définies en annexe 5 page 34

La sieste des petits mais aussi celle des gros dormeurs chez les moyens-grands sera prolongée par un accueil échelonné au réveil en pôle d'animation avec les ATSEM de la commune.

Des parcours éducatifs seront proposés par les animateurs sportifs de la ville, les professeurs de l'école de musique pour l'initiation musicale, les ATSEM pour l'expression artistique, culturelle ou découverte environnementale seront développés à partir de 15 h.

Les parcours seront mis en œuvre sur 5 périodes, de vacances à vacances, sauf pour l'Orchestre à l'école qui sera un choix sur l'année scolaire.

Au collège, des ateliers seront proposés deux fois par semaines à un rythme hebdomadaire par les animateurs du service jeunesse sur le temps d'interclasse à l'intérieur du collège ou à proximité.

Par ailleurs, en coordination étroite avec le responsable de l'établissement, un aménagement des emplois du temps est organisé pour faciliter la poursuite de l'enseignement musical pour quelques élèves de 6^e et de 5^e.

2- La pause méridienne est réaffirmée comme un temps éducatif

Affirmée comme un temps particulier de repos nécessaire pour la récupération, la pause méridienne n'en sera pas moins un temps éducatif :

- éducation au goût et à la bonne alimentation,
- éducation à la bienséance à table et de manière générale,
- éducation à l'évaluation (évaluation des repas, des quantités...)
- éducation au repos en privilégiant des temps calmes et récupérateurs

La cuisine centrale municipale s'inscrit dans ces objectifs avec actions diverses :

- repas à thèmes, repas locaux, repas bio, végétariens, semaine du goût...
- venue du Chef dans les restaurants scolaires,
- visite de la cuisine centrale par les enfants...

Les espaces d'accueil seront élargis et aménagés du mieux possible pour favoriser le calme et le repos sur ce temps de récupération.

Des transversalités avec les parcours éducatifs permettront aussi de mieux appréhender les questions d'équilibre alimentaire, de conception et d'évaluation des menus avec les enfants.

3- L'accueil périscolaire et extra-scolaire, le centre de loisirs et les centres de quartiers développent leurs projets éducatifs en cohérence avec le PEDT.

L'Association pour le Centre de Loisirs, délégataire pour la commune, a pour mission de mettre à disposition des enfants, des jeunes et des familles de Tarnos, des structures d'accueil, d'animation, de loisirs.

L'accueil périscolaire du soir et du matin, réservés aux enfants dont les parents travaillent

- Un accueil périscolaire le matin correspondant à un temps de mise en route pour la journée privilégiant la détente et le réveil en douceur, veillant à travailler la question du petit déjeuner ;
- Un accueil périscolaire le soir débutant par un temps de récréation et de goûter puis à la mise en place d'activités adaptées à un accueil échelonné.

L'accueil périscolaire le mercredi après-midi dans les deux centres de loisirs de la commune (maternelle et élémentaire) où se poursuivra la déclinaison des objectifs éducatifs développés lors des parcours éducatifs.

Le centre de loisirs des vacances permettra également de développer diverses actions éducatives dans une cohérence d'ensemble avec son activité du mercredi.

L'accueil dans l'un des trois centres de quartiers (Pissot, Dous Haous et Castillon) tous les soirs de la semaine (sauf les mercredis et week-ends) où les enfants qui ne fréquentent pas l'accueil périscolaire pourront se retrouver entourés d'une équipe éducative pour développer des projets divers qui seront également évalués au regard des objectifs du PEDT.

L'Association participera efficacement à la vie sociale et citoyenne de la ville, à travers des collaborations avec le milieu associatif et scolaire ainsi qu'avec la municipalité dans le cadre d'une délégation de service public.

A travers ses structures et ses actions, l'action éducative de l'association pour le centre de loisirs se construira en favorisant notamment :

- **L'autonomie** des enfants qui doivent découvrir avec d'autres, leur potentiel, gagner confiance en eux-même.
 - **Le respect** devant permettre à l'enfant de grandir dans un cadre approprié avec des adultes garants de la convivialité et du respect de chacun.
 - **La découverte** donner l'occasion de découvrir, d'apprendre, de rêver, de jouer, de s'émanciper, de créer, de manger, d'écouter, de rire, de s'étonner en repoussant les frontières individuelles.
 - **La citoyenneté** être un lieu où la citoyenneté et le respect de l'environnement sont des préoccupations constantes au service de l'intérêt général.
 - **La solidarité** favoriser un véritable brassage social où la relation entre les enfants se base sur la convivialité, l'aide sans esprit de compétition où chacun peut apporter ses qualités.
- **Pour les jeunes de 11 à 17 ans**, le service municipal de la jeunesse organise un accueil de loisirs tous les mercredi après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires, sur la base d'un projet pédagogique articulé autour des valeurs de laïcité, solidarité et égalité et ayant vocation de rendre les jeunes acteurs de leur temps libre, les impliquer dans le vie locale, et les accompagner dans leur évolution vers l'âge adulte.

Des séjours sont également organisés par les services municipaux jeunesse, animations sportives et l'école municipale de musique durant les vacances scolaires sur la base de projets construits par les jeunes eux-mêmes et sur des thématiques diverses allant des séjours sportifs, de sensibilisation aux questions environnementales, artistiques..... visant à développer la démarche de projet, l'autonomisation, la découverte de loisirs, l'engagement associatif et citoyen.

Les actions et orientations auprès des jeunes s'inscrivent dans le cadre des travaux des Rendez-vous de la jeunesse qui se sont tenus au cours de l'année 2016.

Les objectifs généraux se déclinent en 4 axes :

AXE 1 : Favoriser et développer l'information et la communication vers les jeunes et entre les partenaires

- Multimédia / Point CYB
- Point Information jeunesse / Accompagnement
- Emploi / Formation
- Communication

AXE 2 : Renforcer l'accès à tous et valoriser les pratiques sportives, culturelles et de loisirs

- Implication des jeunes
- Activités et séjours
- Association
- Environnement
- Pratiques culturelles et artistiques
- Soirée Jeunes

AXE 3 : Sensibiliser, Informer et accompagner les jeunes dans les domaines de la prévention et de la santé

- Formation
- Relais locaux
- Hygiène et santé
- Dispositifs jeunes
- Soutien à la parentalité

AXE 4 : Renforcer, Favoriser et valoriser l'engagement des jeunes par des actes citoyens

- Valoriser les jeunes
- Chantiers Jeunes
- Économie Sociale et Solidaire
- Événements

c- Les temps non formels (la famille)

Premiers référents adultes des enfants, les parents et leur implication ont une part essentielle dans la réussite des objectifs du PEDT. Le partage des orientations pédagogiques avec les familles pour donner une cohérence d'ensemble au discours porté vers les enfants et pour renforcer leurs repères est incontournable.

La commune contribuera à développer l'accompagnement des familles par des temps de partage et d'échanges, des outils de communication et d'informations dans l'objectif de favoriser **le développement d'une culture commune indispensable.**

- ✓ Des temps de partage sur les objectifs éducatifs répondant aux besoins de l'enfant :
Rendez-vous de l'éducation partagée
Organisation de débats sur des sujets éducatifs identifiés dans la concertation comme fondamentaux (sommeil, alimentation, utilisation des écrans...)
- ✓ Des communications diverses en direction des familles
Des livrets de parcours décrivant les objectifs éducatifs, les compétences, les savoirs faire et les modalités d'évaluation des activités seront élaborés en direction des parents afin de veiller à leur bonne information sur l'activité de leur enfant.
Le trombinoscope des intervenants sera affiché dans chaque école afin que les parents puissent identifier les encadrants de leurs enfants.

5.4 - La garantie d'une cohérence d'ensemble du dispositif

La cohérence du dispositif sera conditionnée par la capacité de chacun de ses acteurs à communiquer, à partager, à travailler ensemble. A cet effet, au-delà des instances officielles de communication, de suivi et d'évaluation du PEDT, des outils de partage et d'échanges seront développés.

a- Une structure de pilotage garante du partenariat

De manière générale c'est la **Commission Éducation Enfance Jeunesse** de la DEEJ qui propose les orientations. Composée d'élus municipaux en charge de la réflexion sur les Politiques Éducatives locales de la Ville de Tarnos, la commission soumet ses orientations en groupe majoritaire et fait valider ses propositions en conseil municipal.

Dans le cadre de la gestion du PEdT, l'organisation se fera selon le schéma suivant :

- Le **Comité de pilotage du PEdT** est représenté par l'ensemble des acteurs suivants et concourt à la définition des orientations des politiques de notre territoire. Il se réunira de 2 à 3 fois par an.
 - ✓ Le Maire de Tarnos - M. Jean Marc LESPADÉ
 - ✓ L'Adjointe à l'éducation, enfance, jeunesse - Mme Isabelle DUFAU, ou représentants
 - ✓ Le Directeur Général des Services – M.Yann BOUVIER
 - ✓ La Directrice de l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse de la commune de Tarnos
 - ✓ Le Coordinateur du Projet Éducatif Territoriale
 - ✓ Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
 - ✓ Le directeur d'écoles représentant les équipes enseignantes ou un représentant.
 - ✓ La Principale du Collège Langevin Wallon ou un représentant
 - ✓ Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales ou un représentant.
 - ✓ Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Landes ou un représentant.
 - ✓ Le représentant en délégation de service public (DSP) du Centre de Loisirs de Tarnos.
 - ✓ Un représentant des parents d'élèves pour chaque école primaire et pour le collège.

- Des **Groupes de suivi par groupes scolaires** avec des référents communaux, des directeurs et enseignants, le délégué des parents, le référent périscolaire, intervenants associatifs. Il se réunira à la fin de chaque période de vacances à vacances, soit 5 fois par an.

- **Une Assemblée Générale annuelle** rassemblant l'ensemble des acteurs éducatifs sera également organisée

Coordination du PEdT assurée par:
COLMONT Xavier coordinateur du PEdT/PETT

Adresse: Hôtel de Ville – 14 Bd Jacques DUCLOS 40220 Tarnos
Téléphone: 05 59 64 49 53
Adresse électronique: coordination.pedt@ville-tarnos.fr

En complément de cette organisation, une Assemblée Générale permettra de réunir tous les acteurs pour présenter les réalisations et favoriser les échanges et écoutes des familles.

b- Une coordination opérationnelle renforcée

En concertation permanente avec le coordonnateur du PEDT, garant du dispositif global, la mise en place **d'un référent par école**, en élémentaire, permettra d'améliorer la coordination opérationnelle et sera l'assurance de la bonne circulation des informations et du partage des réflexions.

En maternelle, les ATSEM assureront naturellement cette coordination.

En maternelle et au collège, le coordonnateur sera également secondé par un référent opérationnel.

Pour optimiser au mieux le temps de chacun des professionnels de l'éducation, **des outils de partage et d'échanges entre professionnels seront développés :**

- des fiches de parcours éducatifs
- des questionnaires d'auto-évaluation

Enfin, **les possibilités de formations communes** entre les professionnels seront proposées par la commune sur des problématiques partagées (comportement à risques, les habiletés sociales...). Elles viendront en complément du dispositif départemental CANOPE sur lequel chaque professionnel peut s'inscrire.

Le nouveau PEdT que nous engageons, s'inscrit dans une démarche d'évolution et d'amélioration de nos pratiques dans lesquelles les temps dédiés doivent pouvoir exister de manière rationalisée, efficiente et officielle.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est nécessaire d'identifier pour les enseignants des heures dédiées, dans les 108 heures annuelles dont bénéficient les enseignants.

Le besoin calculé serait de 6 heures/an (3 séances de 2h) pour permettre aux enseignants et acteurs du PEdT de préparer, animer, évaluer l'ensemble de notre projet de territoire.

La poursuite de la concertation et la coordination du projet sera structurée par l'institution, d'instances de communication, de suivi et d'évaluation.

5.5 - L'évaluation du PEdT 2

L'évaluation du PEDT est un élément essentiel de la réflexion. Elle a pour objectif de mesurer l'écart entre les besoins identifiés lors du diagnostic et les effets constatés à l'issue d'une période donnée de fonctionnement afin, le cas échéant, de modifier l'organisation ou les activités/actions proposées. Il convient dans un premier temps de définir les **modalités d'évaluation** : enquête auprès des familles, des enseignants, des élus, éléments statistiques...

Dans un second temps, il faudra définir des critères d'évaluation qu'ils soient qualitatifs (sur les comportements, l'épanouissement des enfants) ou quantitatifs en référence aux objectifs du PEDT (taux de fréquentation, coût...).

Ce tableau synthétise des éléments contribuant à la démarche d'évaluation. En annexe apparaît une grille d'évaluation plus complète.

ÉVALUATION		CRITÈRES	EXEMPLES d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs
ÉVALUATION DES EFFETS	Effets sur le public ciblé (enfants, jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ sur les comportements, l'épanouissement ✓ sur la motivation, l'attention, la mémoire ✓ sur l'autonomie, la responsabilité ✓ sur la fatigue, le sommeil, l'agitation ✓ sur les acquisitions, la réussite scolaire ✓ En lien avec les objectifs du projet d'école 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concentration (mesure du temps, qualité de la production) - ✓ Fatigue ✓ de l'enseignant, ✓ de l'animateur, ✓ de l'enfant- ✓ Absentéisme : nbr- durée ✓ Accident : nbr - âges ✓ Agressivité : nbr d'événements ✓ Connaissances minimum /âge etc. ✓ Projets : productions
	Impacts sur partenariat et	<ul style="list-style-type: none"> ✓ sur le partenariat, la coopération intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Types de relation ✓ Projet commun

	l'environnement socio-éducatif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ sur la vie sociale, associative, citoyenne ✓ sur la vie familiale ✓ sur l'aménagement du territoire ✓ sur le développement d'offre d'activités ✓ sur l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'associations Augmentation des membres Nombre et dynamisme des ✓ bénévoles ✓ Qualification des intervenants ✓ Pôle d'équipements adaptés - ✓ Nombre d'activités - Diversification ✓ Création d'emploi ✓ Adaptation à l'emploi ✓ Emploi partiel- etc...
ÉVALUATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	Conduite de projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conditions de mise en place du projet ✓ Modalités de suivi 	Nombre de présents - Qualité Nombre de réunions - Groupes de travail Actions abouties - en cours - finalisées - Freins - Aides - etc...
	Budgétisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étude des coûts ✓ Modalités de financement 	Marge de manœuvre au niveau du fonctionnement - Adapté au public - Surcoûts - Partenariat financier adéquat - etc...
	Étude des opinions des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Opinions des enfants des parents des enseignants des intervenants des élus 	Indice de satisfaction de mécontentement - Pas d'opinion - Connaissance du projet - etc...

5.6 - Durée du PEdT :

La commune de Tarnos fait le choix d'engager le PEdT sur une période de 3 ans (2017-2020), sous réserve de modification profonde des textes officiels au niveau national ou remise en question par les acteurs locaux du PEDT.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant: avenant sur proposition du comité de pilotage et soumis à délibération du Conseil Municipal et à l'approbation des partenaires.

5.7 - Avis et délibérations

Le PEdT 2 a fait l'objet d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs pendant 2 ans. Il a été soumis à l'avis de toutes les écoles lors des Conseils d'écoles de juin 2016 pour la nouvelle armatures horaires avec un avis majoritairement favorable (66%). Enfin , ce nouveau PEDT 2 a été soumis à l'avis des conseils d'écoles de juin 2017.

Le Projet Éducatif Territorial 2017-2020 a été soumis à la délibération du Conseil municipale du 11 juillet 2017 et a été adopté.

Fait à Tarnos, le 12 juillet 2017

Le Maire de Tarnos

M.Jean Marc LESPADÉ

Sommaire des annexes

6 - Les annexes.....	22
6.1 - Un projet éducatif territorial fruit de la concertation des acteurs éducatifs.....	23
6.2 - Les établissements scolaires à Tarnos.....	25
6.3 - L'évaluation du PEDT- 1.....	26
6.4 - Autorisation d'adaptation du DASDEN et avis des conseils d'écoles.....	29
6.5 - Les parcours éducatifs menés par les acteurs éducatifs.....	31
6.6 - La démarche de formation.....	41
6.7 - Grille d'évaluation du PEdT 2.....	42
6.8 - Communication et partenaires.....	51

Annexe 1

Un projet éducatif territorial, fruit de la concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux

a- Le calendrier d'évaluation du PEDT 1

Septembre 2014	Rencontres par groupe scolaire de la communauté éducative Rencontres avec les acteurs de l'action TAP
Octobre 2014	COPIL 1 PEDT. : premier bilan de rentrée sur la mise en œuvre de la nouvelle organisation , en présence de l'inspecteur de circonscription. Réunion par groupe scolaire de la communauté éducative en maternelle
Novembre 2014	Réunion par groupe scolaire de la communauté éducative en élémentaire
Janvier 2015	Réunion familles par groupes scolaires
Mars à Mai 2015	Travaux d'évaluation avec questionnaire familles et enseignants.
Juin 2015	COPIL de bilan annuel, présentation évaluation et perspectives de rentrée. Réunions de présentation aux familles
Septembre 2015	Réunion de rentrée avec les acteurs de terrains
Octobre 2015	Conférence rencontre de l'éducation partagée sur un thème : les rythmes et besoins de l'enfant à travers les nouveaux rythmes avec JP Marmonnier- Pr. de psychologie à Bordeaux
Décembre 2015	COPIL PEDT – Point du 1 ^{er} trimestre.
Janvier- Mars 2016	Début évaluation PEDT avec étudiante master 2
Mars 2016	COPIL PEDT – Présentation de l'évaluation
Avril 2016	Conférence et ateliers avec Claire LECONTE – Chronobiologiste « Rythmes éducatifs de l'enfant et rythmes éducatifs »
Mai 2016	Réunions familles et acteurs éducatifs par groupe scolaire
Juin 2016	COPIL PEDT – Bilan année, évaluation PEDT, perspectives PEDT 2

b- Le calendrier de construction du PEDT 2

Septembre 2016	Réunion de rentrée des intervenants des Temps d'activités pédagogique Réunion Inspecteur éducation nationale lancement des travaux PEDT 2
Octobre 2016	Groupe majoritaire sur l'orientation PEDT 2 COPIL PEDT – Point de rentrée et lancement travaux PEDT 2
Novembre 2016	Conférence et ateliers Claire LECONTE - Importance de la cohésion et cohérence de chaque partenaires de la communauté éducative
Janvier 2017	Réunions de présentation et d'avancés des travaux par groupe scolaire (4)
Février 2017	Groupe Technique PEDT : Réunion DEEJ et DVCS pour travailler sur l'organisation opérationnel et pédagogique des Parcours Éducatifs
Mars 2017	Groupe Technique PEDT : Travaux ATSEM / DVCS N°1
Mars 2016	Groupe Technique PEDT : DEEJ / DVCS / DSP Construction parcours éducatifs PEDT 2 élémentaires

Mars 2017	Groupe Projet PEDT : Point de situation PEDT 2 avec DGS,DGA,DG,ELUE,COORDO
Mars 2017	Commission éducation PEDT 2
Avril 2017	Groupe Technique PEDT par groupes scolaires (4)
Avril 2017	Groupe Projet PEDT 2 : DGS,DGA,DG,ELUE,COORDO
Avril 2017	Groupe technique DVCS – ATSEM – N°2
Mai 2017	ATELIER Claire Leconte avec enseignants
Mai 2017	ATELIERS Claire Leconte / Enseignants / DEEJ / DVCS / DSP
Mai 2017	Groupe Technique PEDT par groupes scolaires avec les parents (4)
Juin 2017	Information et demande d’avis aux des conseils d’écoles
Juin 2017	Groupe majoritaire : présentation PEdT 2
Juin 2017	Rencontre avec les agents ATSEM et d’entretiens sur la nouvelle organisation
Juillet 2017	Groupe projet PEdT 2 Point des avis
Juillet 2017	COFIL de finalisation PEdT
Juillet 2017	Conseil municipal de délibération du PEdT 2
Juillet 2017	Envoi au DASDEN pour instruction et validation du PEdT 2

Annexe 2

Les établissements scolaires à Tarnos

Jean Jaurès Maternelle	Public	Rue Joliot Curie
Robert Lasplacettes Maternelle	Public	Rue des Platanes
Odette Duboy Maternelle	Public	3 rue du 19 mars 1962
Charles Durroty Maternelle	Public	2 rue de la Palibe
Jean Jaurès Élémentaire	Public	1 avenue Julian Grimau
Félix Concaret Élémentaire	Public	43 bis avenue Salvador Allende
Jean Mouchet Élémentaire	Public	3 rue du 19 mars 1962
Daniel Poueymidou Élémentaire	Public	Allée de l'Alios
Henri Barbusse Élémentaire	Public	RN117
Collège Langevin Wallon	Public	10 rue Émile Zola
Lycée professionnel Ambroise Croizat	Public	92 Avenue Marcel Paul, 40220 Tarnos
<i>École Notre Dame des Forges (n'est pas incluse dans le dispositif du PEDT)</i>	<i>Privé</i>	<i>4 Rue de la Cité, 40220 Tarnos</i>

ANNEXE 3

Évaluation du PEDT 2014-2017

Les éléments clefs : forces, faiblesses, opportunité, menaces

a- Écoles maternelles

1- Les Forces

- Très bonne concertation en amont de la mise en place.
- Valorisation du personnel ATSEM pour les fonctions d'encadrement.
- Collation fruitée très appréciée.
- Intérêt des activités municipales : médiathèque, musique, sport , sophrologie.

2- Les Faiblesses

- Rythmes trop « morcelés » et inadaptés aux PS & MS.
- Matinée allongée trop lourde et repas trop tardif.
- Taux de participation aux TAP impacté par la sieste.
- Fatigue plus importante des enfants.
- Augmentation des comportements déviants

3- Les opportunités

- Ajuster la réforme au rythme chrono-biologique de l'enfant.
- Simplifier l'organisation des enfants usagers des activités péris & extrascolaires.

4- Les menaces

- Une réforme qui s'impose sans le respect de l'enfant.
- Une communauté éducative tendue.
- Le personnel ATSEMS : absence de référent sur le groupe scolaire, une pyramide des âges élevée
- L'augmentation des enfants en difficultés liée à l'évolution des familles et du contexte socio-économique.

b- Écoles élémentaires

1- Les Forces

- Très bonne concertation pour la mise en place de la réforme.
- Découverte de compétences : activités diversifiées.
- Adhésion annuelle de certains enfants à certaines activités.
- Bonnes relations CLSH / Directeurs Groupes Scolaires.
- Valorisation de certains ateliers par une présentation publique.
- Une réforme acquise : bon déroulé de la rentrée 2015 – 2016.

2- Les Faiblesses

- Difficulté de gestion des espaces, des temps et des coûts.
- Taux d'encadrement non optimisé et chronophage.

- Absence de co – éducation et de fluidité au sein de la communauté éducative.
- Superposition APC / TAP.
- Augmentation des comportements déviants

3- Les opportunités

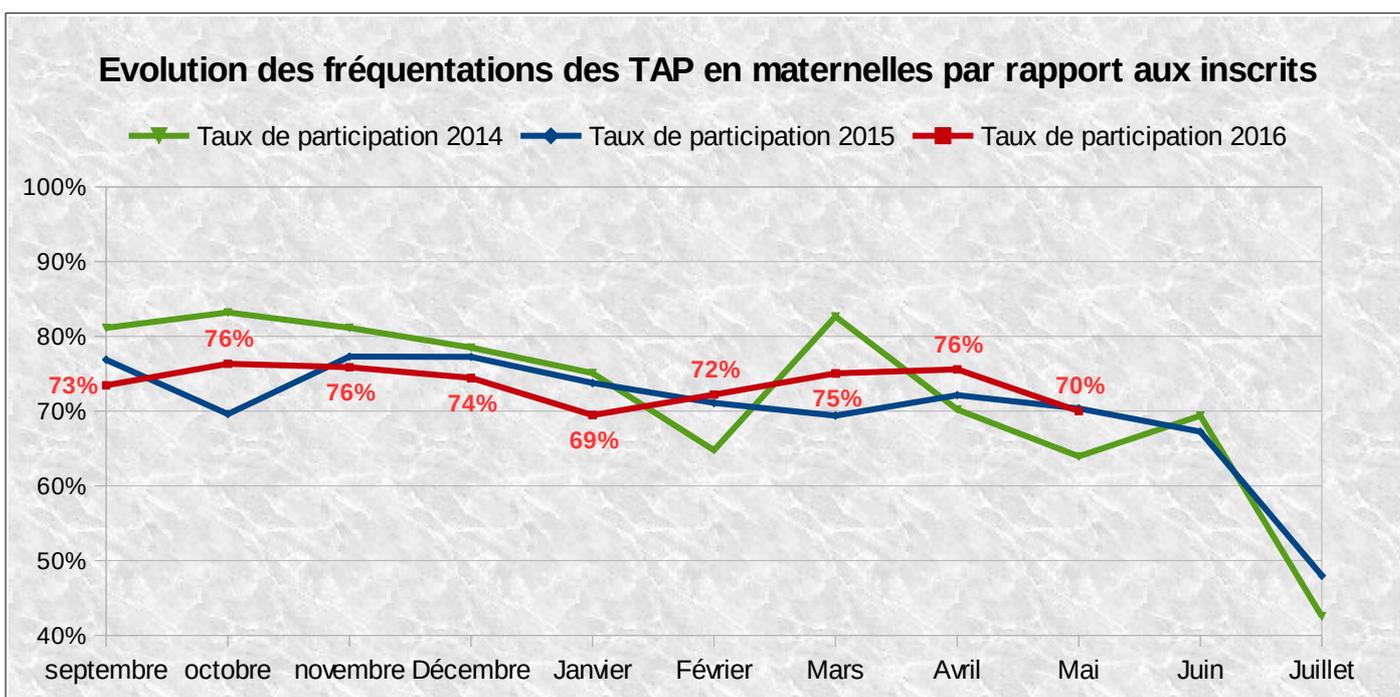
- Réorganiser le temps des TAPS.
- Tendre vers des parcours co - construits avec les enseignants.
- Favoriser une mixité des espaces d'accueil éducatif.
- Optimiser les coûts de fonctionnement.

4- Les menaces

- Une charge financière à long terme pour la collectivité.
- Absence de co-construction des projets pédagogiques
- Une limite du mode de gestion en DSP et de l'association CLSH.
- Le Turnover du personnel Animation.

c- Des éléments chiffrés du PEdT 1

Sur les 4 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires soit plus de 1 100 élèves, les dossiers d'inscriptions aux **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** représentaient 94 % des enfants scolarisés.

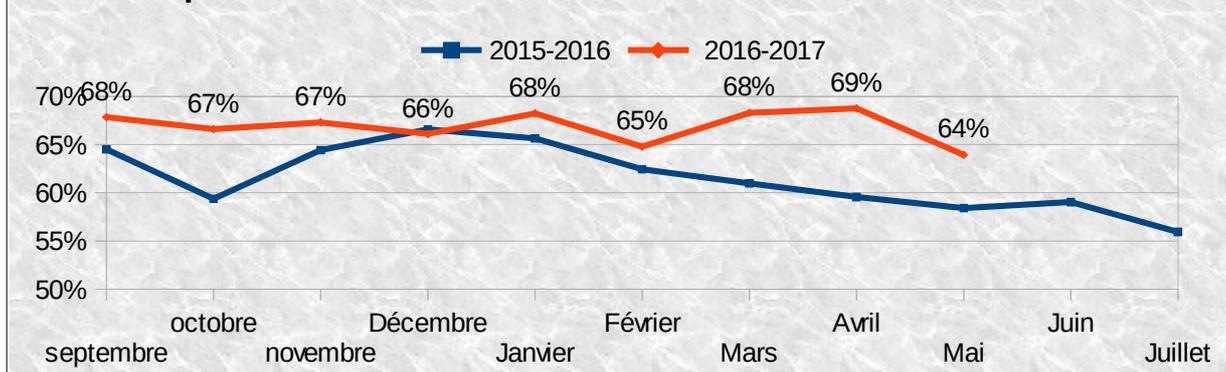


Sur les trois années d'observation, nous avons une stabilité des fréquentations avec une moyenne des présences à 73 % des enfants inscrits aux TAP.

Sur les trois années on constate une baisse des effectifs début juillet pour 3 à 4 jours d'école.

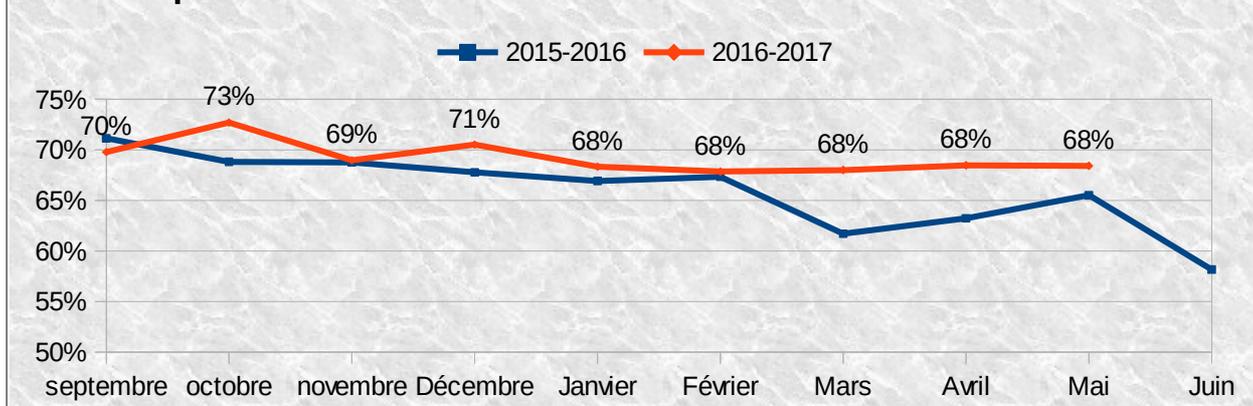
Pour cette troisième année, nous avons constaté que nous avons une courbe plus stable. Les baisses constatées sont en corrélation avec la période du pic d'épidémie. Il a été moins significatif cette année.

Participation aux TAP maternelles en fonction des enfants scolarisés



La moyenne des fréquentations des enfants scolarisés est de 69 % en 2017. Ce chiffre était de 61 % en 2016. L'augmentation est surtout liée à la baisse du nombre d'enfants scolarisés. Les participations des familles aux TAP restent constantes.

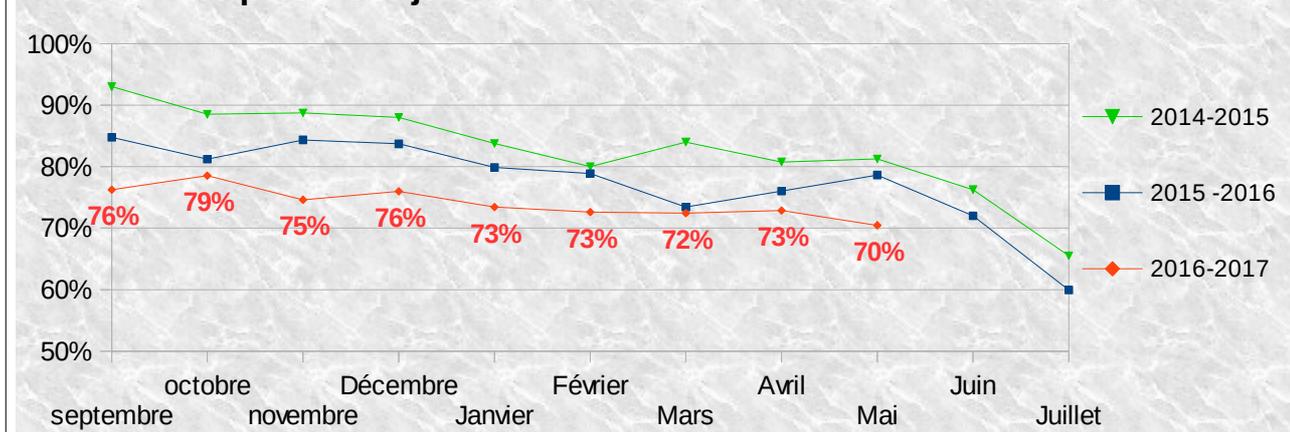
Participation aux TAP en élémentaire en fonction des enfants scolarisés



En élémentaire, l'analyse montre que la moyenne est plus stable sur la fin d'année que l'an dernier et aussi plus importante avec un taux de présence à 69 % des enfants scolarisés.

Par contre, la présence en fonction des inscrits aux TAP a baissé sur les trois années avec une moyenne à 74 %.

Evolution des présences journalières aux TAP en élémentaires / aux inscrits



Deux opérateurs opérationnels dans le cadre de deux ALSH périscolaires :

- L'Association « Pour le Centre de Loisirs » de Tarnos en délégation de service public.
- La mairie avec les services ; Jeunesse, Animations sportives, école de musique, éducation et les prestataires extérieurs.

Dans la mesure où nous avons deux opérateurs, le pourcentage de prise en charge pour les écoles élémentaires :

Pour l'association : 79,8 %

Pour la mairie : 20,2 %

ANNEXE 4 PEDT 2017-2020

Autorisation d'adaptation du DASDEN⁷ et avis des conseils d'écoles



Mont-de-Marsan, le 25 avril 2017

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale des Landes

A

Monsieur LESPAGE
Maire de TARNOS

Cabinet

Monsieur le maire,

Affaire suivie par
Serge TAUZIET
Directeur de cabinet

Téléphone
05 58 05 66 72
06 27 18 37 15
Mél :
Ce.dircab40
@ac-bordeaux.fr

5, avenue
Antoine Dufau
BP 389
40012 Mont de Marsan
Cedex

Dans votre courrier du 28 mars 2017, vous m'avez soumis un nouveau projet d'organisation du temps scolaire pour les différentes écoles de votre commune.

L'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires mise en place par le décret du n° 2013-77 du 24 janvier 2013 permet de mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine en assurant une plus grande régularité des apprentissages. Le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorise cependant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, dans le cadre d'un projet centré sur les intérêts de l'enfant et sa bonne prise en charge tout au long de la semaine scolaire.

L'évaluation que vous avez menée, avec les équipes enseignantes, de votre projet éducatif de territoire (PEdT) et de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires instaurées à la rentrée 2014 :

- Confirme l'intérêt de la matinée « longue » entrecoupée de la « collation fruitée » systématisée depuis 2014
- Conduit à proposer une pause méridienne élargie (deux heures pour les trois jours de classe l'après-midi).
- Incline à l'organisation d'un « parcours éducatif » concentré sur une après-midi de la semaine pour chacune des écoles de la commune.

Votre proposition a reçu un avis favorable de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. Elle a recueilli un avis majoritairement favorable des conseils d'école.

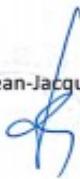
Aussi ai-je le plaisir de vous informer que j'autorise les adaptations à l'organisation du temps scolaire telles que présentées dans votre courrier du 28 mars 2017 et reprises dans les deux tableaux ci-dessous, à compter de l'année scolaire 2017/2018, sous réserve de la validation du projet éducatif de territoire à venir qui sous-tend cette nouvelle organisation scolaire :

⁷ Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Tableau d'organisation du temps scolaire à la rentrée 2017 <i>Circonscription de Tyrrosse</i>			
TARNOS			
Horaires		Contenus	Durée
TROIS JOUR PAR SEMAINE			
8.30	12.15	enseignement	3.45
12.15	14.15	pause méridienne	2.00
14.15	16.00	enseignement	1.45
A partir de 16.00		Accueil périscolaire	
			Total enseignement
			6.30
UN JOUR PAR SEMAINE			
8.30	12.15	enseignement	3.45
12.15	14.00	pause méridienne	1.45
14.00	16.00	Parcours éducatif puis accueil périscolaire après 16.00	2.00
			Total enseignement
			3.45
MERCREDI			
8.30	12.15	enseignement	3.45
			Total enseignement
			3.45

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
2017 – 2018	D.POUEYMIDOU / C.DURROTY	J.JAURES maternelle et élémentaire	J.MOUCHET / O.DUBOY	F.CONCARET / R.LASPLACETTES / H.BARBUSSE
2018 – 2019	F.CONCARET / R.LASPLACETTES	D.POUEYMIDOU / C.DURROTY	J.JAURES maternelle et élémentaire	J.MOUCHET / O.DUBOY
2019 - 2020	J.MOUCHET / O.DUBOY	F.CONCARET / R.LASPLACETTES	D.POUEYMIDOU / C.DURROTY	J.JAURES maternelle et élémentaire
2020 - 2021	J.JAURES maternelle et élémentaire	J.MOUCHET / O.DUBOY	F.CONCARET / R.LASPLACETTES	D.POUEYMIDOU / C.DURROTY

Je vous remercie de votre engagement au service de la réussite de nos élèves et vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma parfaite considération.


 Jean-Jacques LACOMBE

Avis de la nouvelle armature horaires lors des conseils d'écoles de juin 2016

	4 - 1/2 journée TAP	1 - 1/2 journée TAP	Ne se prononce pas	Total
Élus	0	9	0	9
Enseignants	11	28	7	46
Parents non défini	10	18	7	35
	1	0	1	2
Total	22	55	15	92
	24%	60%	16%	

Conseils d'écoles de juin 2017	Avis sur le PEDT 2
Jean Jaurès Maternelle	Favorable
Robert Lasplacettes Maternelle	Le PEDT 2 a été présenté dans ses nouvelles modalités. Pas d'avis formulé.
Odette Duboy Maternelle	Le PEDT 2 a été présenté dans ses nouvelles modalités. Pas d'avis formulé.
Charles Durroty Maternelle	Le PEDT 2 a été présenté dans ses nouvelles modalités. Pas d'avis formulé mais avec avis divergents sur 4 - 4,5 jours
Jean Jaurès Élémentaire	Favorable
Félix Concaret Élémentaire	Le PEDT 2 a été présenté dans ses nouvelles modalités. Pas d'avis formulé.
Jean Mouchet Élémentaire	Le PEDT 2 a été présenté dans ses nouvelles modalités. Pas d'avis formulé.
Daniel Poueymidou Élémentaire	Le PEDT 2 a été présenté dans ses nouvelles modalités. Pas d'avis formulé.
Henri Barbusse Élémentaire	Le PEDT 2 a été présenté dans ses nouvelles modalités. Demande à l'unanimité les 4 jours en 2018.

ANNEXE 5 PEDT 2017-2020

Les parcours éducatifs menés par les acteurs éducatifs en lien avec le socle commun des compétences

Contexte

Ce document identifie les actions et parcours éducatifs qui pourront s'inscrire dans le PEDT 2 et semble pouvoir s'articuler avec le socle commun des compétences et des projets d'écoles.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Lien internet ici : [décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015](#) pour analyser plus en détails la définition des orientations des domaines.

1- Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

2- Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

- Organisation du travail personnel
- Coopération et réalisation de projets
- Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information

- Outils numériques pour échanger et communiquer

3- Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

- Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres
- La règle et le droit
- Réflexion et discernement
- Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

4- Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

- Démarches scientifiques
- Conception, création, réalisation
- Responsabilités individuelles et collectives

5- Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

- L'espace et le temps
- Organisations et représentations du monde
- Invention, élaboration, production

b- LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU PEDT (état des lieux provisoire en vue de l'élaboration du PEDT – 2)

ACTIVITÉS IDENTIFIÉES	TEMPS IDENTIFIÉS	NIVEAUX CONCERNÉS	COMPÉTENCES	ACTEURS
Domaine culturel				
Accueil médiathèque (prise en charge du transport) 1 accueil (2 h) par classe et par trimestre	SCOLAIRE	Toutes les classes (de la maternelle à l'élémentaire)		Médiathèque
Orchestre	PARCOURS ÉDUCATIFS	CM2 et CM1	Découverte et pratique des instruments, développement de l'écoute, sens du travail en équipe	École municipale de musique
Atelier Percussion	PARCOURS ÉDUCATIFS	Élémentaire – tout niveau	Initiation au rythme, à la création artistique, à l'écoute, au chant, au vocabulaire lié, à la découverte des cultures, au travail en équipe,	École de musique
Ateliers Multimédia	PARCOURS ÉDUCATIFS	CM2 et CM1	Sensibiliser aux pratiques multimédia, concevoir et réaliser une production numérique, réfléchir et mobiliser les savoirs et les pratiques, comprendre et utiliser le vocabulaire approprié	Service municipal de la Jeunesse
Pratiques artistiques, culturelles et de création ou production	PARCOURS ÉDUCATIFS	Élémentaire – tout niveau	Expérimentation de nouveaux matériaux et de nouveaux outils. Amélioration de la motricité fine et globale. Développements moteur, cognitif et émotionnel. Faire émerger les compétences créatives et artistiques de l'enfant. Répondre aux besoins de découverte et à l'envie de faire des expériences, enrichir les connaissances tactiles et intellectuelles selon le matériel et matériaux utilisés. Stimulation du sens de l'observation de l'enfant. Provoquer des expériences autonomes. Familiariser l'enfant à des techniques artistiques, apprendre à utiliser un langage technique et à maîtriser ses gestes.	Association pour le Centre de Loisirs
Mise en place de temps, de modes et d'espaces d'expression	PÉRISCOLAIRE	Élémentaire – tout niveau		
Ateliers de travaux manuels, techniques et scientifiques	CENTRE DE LOISIRS	En Périscolaire et Centre de Loisirs, tout niveau Mater & Élémentaire		
Initiation et utilisation des nouvelles technologies numériques				

Domaine sportif				
<p>Piscine Mise à disposition d'un éducateur sportif (7 heures par semaine)</p> <p>Accompagnement gymnastique : mise à disposition d'un éducateur sportif (8 h par semaine)</p>	SCOLAIRE	<p>Élémentaire, en fonction des demandes des enseignants</p> <p>Élémentaire, en fonction des demandes des enseignants</p>	<p>Éveil au milieu aquatique, natation</p> <p>Ateliers gymnastique</p>	Service Éducation
Ateliers sportifs	PARCOURS ÉDUCATIFS	<p>Élémentaire – tout niveau</p> <p>Maternelles – grandes sections</p>	<p>Motricité, vivre ensemble, respect des règles, comprendre et utiliser le vocabulaire approprié à l'utilisation de son corps par le sport</p>	Service municipal Animations Sportives

Domaine prévention

Sécurité routière	TEMPS SCOLAIRE	Maternelle	Initiation à la sécurité routière, les dangers du piéton et en voiture.	Police municipale
		CM1 - CM2	Sensibilisation des élèves aux dangers de la route et aux risques inhérent à la conduite d'un vélo, connaissance des panneaux de sécurité routière. Préparation pour l'APER	Police municipale
		CP- CE1-CE2	Apprendre à reconnaître les éléments et les acteurs de la rue, sensibiliser les élèves aux dangers de la route, apprendre les comportements à adopter	Police municipale
		Élémentaire – tout niveau	Prévention des déplacements à pied, en rollers ou en vélo. Rappel des règles & principes de sécurité en matière de déplacements et de partage de la rue.	Association pour le centre de loisirs
		Collège - 4 ^e et 3 ^e	Sensibiliser les élèves au risque inhérent à la conduite d'un cyclomoteur, rappel du code de la route	Police municipale
		Collège - 5 ^e et 3 ^e	Rappel de la signalisation routière et du code de la route, ASSR 1 et 2	Police municipale
Alimentation Animation de la pause méridienne	RESTAURATION SCOLAIRE	Maternelle et élémentaire	Sensibiliser à une alimentation équilibrée, diversifiée, développer le sens du partage et de la participation et l'aide, éduquer aux comportements adaptés en collectivité et aux règles de	ATSEM et Association pour le centre de loisirs Commune de Tarnos

Collation	TEMPS SCOLAIRE	Maternelle et élémentaire	civilité et de bienséance. Apport vitaminé sur la longue matinée scolaire, éducation et sensibilisation à la consommation de fruits secs et frais	
Prévention accidents domestiques	PARCOURS ÉDUCATIFS	Élémentaire – tout niveau	Apprendre à repérer les dangers et situations à risque pour mieux les éviter (maison, plein air et structures)	Association pour le centre de loisirs
	PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS*	Maternelles et élémentaires	Familles associées sur les Centres de Quartier	
Santé (alimentation, eau, sommeil, hygiène, petit-déjeuner et pique-nique...)	PARCOURS ÉDUCATIFS	Élémentaire – tout niveau	Bien dans son corps, bien dans sa tête, appropriation des règles de base d'une bonne hygiène de vie.	Association pour le centre de loisirs
	PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS*		Familles associées sur les Centres de Quartier. Acquisition des compétences et connaissances utiles pour mieux connaître son corps, le respecter et le garder en forme.	
Incivilités	TEMPS SCOLAIRE	Collège - 4 ^e et 3 ^e	Distinction entre incivilités et infractions : causes, effets, moyens de lutter contre ces actes	Police municipale
Jeux dangereux 1 journée prévention pour 5 classes	TEMPS SCOLAIRE	Collège	Identifier les dangers et les attitudes violentes et réfléchir aux conséquences physiques et pénales de ces jeux	Police municipale
Prévention addictions (tabac, drogues, réseaux sociaux, alcool, bruit,	TEMPS SCOLAIRE	Collège – tout niveau en concertation avec les enseignants	Apporter des connaissances relatives à la santé et au bien-être, sensibiliser les jeunes sur les conduites addictives,	Service municipal de la jeunesse

obésité, jeux dangereux, stigmatisation, harcèlement...)	PARCOURS ÉDUCATIFS PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS*	Élémentaires – tout niveau	<p>informer sur les dispositifs d'aide et de traitement</p> <p>Sensibiliser les enfants aux dangers et/ou abus potentiels, savoir les repérer pour s'en prémunir et/ou s'en ouvrir. Familles associées sur les Centres de Quartier</p>	Association pour le centre de loisirs
Prévention des risques liés au soleil et au danger de l'Océan (Métro-session)	SCOLAIRE et EXTRA-SCOLAIRE	Collège – tout niveau	Sensibiliser les jeunes aux risques et aux dangers de l'Océan, découverte et initiation des actions de prévention, gestes de premier secours, découverte des sports de plage	Service municipal de la jeunesse et animations sportives
Prévention des risques liés au soleil	PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS*	Élémentaire – tout niveau	Sensibiliser les enfants aux dangers du soleil. Familles associées sur les Centres de Quartier	Association pour le centre de loisirs

Domaine civilité, citoyenneté

<p>Animation de la pause méridienne 2 fois 2 h par semaine</p>	<p>PÉRISCOLAIRE</p> <p>PÉRISCOLAIRE*</p>	<p>Collège</p> <p>Élémentaire – tout niveau</p>	<p>Ateliers divers jeux, cinéma, sport... Sensibiliser aux règles de vie en collectivité, au choix, établir des liens avec les activités jeunesse extra scolaires.</p> <p>Mise en place de challenges, tournois, défis entre écoles ou niveaux : sport, fair-play, création, Méli-mélo des Mots, Petit Bac...</p> <p>Sensibilisation aux règles de vie collectives et au respect du matériel mis à disposition.</p> <p>Temps « d'analyse critique » sur les menus, les repas et règles de vie.</p> <p>Apprentissage de la relation à l'autre (respect, ouverture, partage, responsabilisations des plus grands vis-à-vis des plus petits).</p> <p>Apprentissage des limites et du respect des interdits.</p>	<p>Service municipal de la jeunesse et animations sportives</p> <p>Association pour le centre de loisirs</p>
<p>Différences, solidarités et entraide</p>	<p>PARCOURS ÉDUCATIFS</p> <p>PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS*</p>	<p>Élémentaire – tout niveau</p>	<p>Physiques, handicaps, cultures, sociologiques, géographiques etc.</p> <p>Rencontre avec des publics différents (Hors Commune, EPAHD, RTO...) ou des pratiques différentes dans un souci de découverte, d'ouverture à l'autre, d'entraide et de complémentarité.</p>	<p>Association pour le centre de loisirs</p>
<p>Civilité, citoyenneté et civisme</p>	<p>PARCOURS ÉDUCATIFS</p>	<p>Élémentaire – tout niveau</p>	<p>Respect de soi et des autres, égalité filles-garçons, la politesse au quotidien, bienveillance et empathie. Droits et</p>	<p>Association pour le centre de loisirs</p>

	PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS*		devoirs. Organisation institutionnelle d'une démocratie et fonctionnement de ses organes institutionnels. Mise en place de temps, de modes et d'espaces d'expression : Journal des Quartiers et Paroles d'Enfant au Centre de Loisirs et Inter-classe, arbre à mots (analyse critique). Instauration de « techniques » ou rituels d'autonomie et de responsabilisation.	
Développement durable et écocitoyenneté	PARCOURS ÉDUCATIFS	Élémentaire – tout niveau	Tri sélectif, chemin de l'eau, les énergies, la chaîne de la vie, le jardinage, le patrimoine local, connaissance faune-flore locales, phénomène de lune et de marée.	Association pour le centre de loisirs

c- Démarche globale de l'Association pour le Centre de Loisirs

*Globalement sur toutes les structures de l'Association pour le Centre de loisirs, la méthodologie est la suivante:

Au travers d'activités ludiques, permettre aux enfants de découvrir, d'apprendre, de mettre en pratique puis de s'approprier des connaissances ou des pratiques, autour de thèmes comme :

- Santé et Prévention
- Développement Durable et Écocitoyenneté
- Différences, Solidarité & Entraide
- Citoyenneté, civilité et civisme

Et permettre ainsi de :

- Développer les pratiques artistiques, culturelles et de création ou production
- Favoriser les temps, les modes et les espaces d'expression (*Journal des Quartiers, Paroles d'enfants au Centre de Loisirs, Arbre à mots*)
- Pratiquer des travaux manuels, techniques et scientifiques
- Découvrir des activités physiques originales, marginales, anciennes, étrangères et/ou élitistes
- S'initier aux nouvelles technologies numériques (recherche, court métrage, clip, BD, roman-photo, photo-montage, bruitage, effets spéciaux etc.)
- Mettre en place et utiliser une ludothèque

Tout en favorisant la complémentarité et la coopération entre publics différents.

Valoriser ces temps-là par des productions et des représentations et/ou monter une sortie phare autofinancée.

ANNEXE 6

LE DÉMARCHE DE FORMATION

Enfin, **les possibilités de formations communes** entre les professionnels seront proposées par la commune sur des problématiques partagées (la comportement à risques, les habiletés sociales...). Elles viendront en complément du dispositif départemental CANOPE sur lequel chaque professionnel peut s'inscrire.

L'objectif est de favoriser :

- Des actions de formations pour les enseignants, animateurs, parents.
- De favoriser les synergies et cohérences des actions de chacun.
- De promouvoir des formations en interne pour faciliter leur mise en œuvre et profiter des compétences existantes.
- D'envisager des formations extérieurs pour s'ouvrir à d'autres expériences et idées novatrices.

L'accès à la formation pourra se faire sur une démarche collective ou individuelle. Les champs ne sont pas limité à l'action pédagogique mais aussi aux démarches de gestions des actions et des publics (exemples : BAFD)

Pour cela, il faudra identifier des temps dédiés dans chaque corps de métiers pour construire du projet commun.

Les ressources sur lesquels nous nous appuierons sont :

- Le CNFPT
- Le GAD – Groupement d'Appui Départemental du PEDT
- Réseau CANOPE
- Fédérations d'éducation populaire.
- Les intervenants indépendants
- Les compétences internes des services

ANNEXE 7

GRILLE D'ÉVALUATION PEDT

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
GESTION DU PROJET	Cohérence et participation des acteurs dans l'élaboration du projet.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Composition ✓ Méthode de travail ✓ Rythmes des réunions Commission de travail. ✓ Organisation de l'élaboration du projet Éducatif. ✓ Prise en compte des acteurs dans cette élaboration. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de réunions des commissions thématiques. ✓ Nombre de temps de concertation avec l'ensemble des acteurs. ✓ Nombre d'acteurs ayant participé à l'élaboration du Projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Représentation effective de tous les acteurs. ✓ Mise en place des groupes de travail. ✓ Satisfaction des acteurs éducatifs sur l'organisation mise en place. ✓ Prise en compte des différents acteurs.
GESTION DU PROJET	Coopération et échange entre les différents acteurs. Sur les objectifs partagés.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de la communication entre les parents et les échanges avec les autres acteurs. ✓ Implication des parents dans la mise en œuvre du Projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de moments privilégiés associant les Acteurs éducatifs (AE) ✓ Nombre de réunions d'informations ✓ Nombre et nature des outils de communication développés ✓ Nombre de familles impliquées dans les actions ✓ Nombre d'actions concertées avec les AE ✓ Nombre de temps d'échanges professionnels et parents 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Satisfaction des parents sur les actions mises en place ✓ Prise en compte de l'implication des AE dans l'offre éducative ✓ Communication auprès des AE de l'offre éducative ✓ Présence effective des AE aux instances de pilotage ✓ Satisfaction des AE sur le continuité éducative ✓ Satisfaction des acteurs sur l'implication des parents

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
GESTION DU PROJET	La cohérence des moyens matériels, humains et financiers sur les objectifs partagés.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les moyens humains ✓ Le budget ✓ Les partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombres d'acteurs du projet ✓ Nombres d'animateurs et intervenants ✓ Coûts RH, investissement, fonctionnement, valorisation par secteur. ✓ Nombres de partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les moyens humains ; diplômes, statuts, formations ✓ Le budget ; coût par enfant, écarts par année et villes ✓ Les partenariats ; implication financière et techniques
GESTION DU PROJET	Déroulement des actions les objectifs partagés.		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombres de problématiques abordées ✓ Nombres de questions solutionnées ✓ Durée des gestions des sujets 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La structuration des interventions ✓ La planification ✓ La gestion des animations par les intervenants ✓ Le respect des échéances ✓ La valorisation des actions
GESTION DU PROJET	Compétences des intervenants Sur les objectifs partagés.		<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'assiduité dans le temps ✓ Nombres de concepts abordés ✓ Nombres d'actions finalisées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'assiduité dans l'activité ✓ Les transmissions des : savoirs, savoirs faire, des savoirs être, des ressentis ✓ Les concepts et thématiques abordés ✓ La complémentarité des compétences ✓ L'éthique de l'intervenant par rapport aux valeurs du PEdT et PE des structures ✓ La pertinence et la fiabilité des savoirs transmis
GESTION DU PROJET	Cohérence du contenu des actions sur les objectifs partagés.			<ul style="list-style-type: none"> ✓ La fiabilité des données ✓ Les nouvelles connaissances transmises ✓ La complexité des thématiques

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
GESTION DU PROJET	Cohérence des méthodes pédagogiques Sur les objectifs partagés.			<ul style="list-style-type: none"> ✓ La démarche de projet ✓ La prise en compte des représentations initiales des participants ✓ La démarche participative ✓ La construction collective de savoir et de compétences ✓ Les méthodes et les approches ✓ Le développement de la pensée critique ✓ La(les) forme(s) de pédagogie(s) ✓ L'adaptation au contexte et au public ✓ La prise en compte du local dans les interventions ✓ Les méthodes choisies par rapport aux valeurs portées par le PEdT ✓ Les méthodes d'apprentissage ✓ La prise en compte des cultures et des représentations ✓ La créativité
GESTION DU PROJET	Prise en compte des participants sur les objectifs partagés.			<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'adéquation des activités et du contenu des programmes en fonction des public ✓ La participation et l'expression des publics ✓ L'adaptation des activités par rapport au public
LE CHAMP ÉDUCATIF	Continuité et cohérence entre les temps éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue ✓ Transitions préparées et vécues conjointement (lieux et temps) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de réunions des commissions thématiques ✓ Nombres de projets en binôme enseignants/animateurs ✓ Nombres de formations communes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Articulation de l'offre avec le projet d'école et les dispositifs existants ✓ Pertinence des nouveaux rythmes de travail ✓ Pertinence de la nouvelle organisation dans les différentes composantes ; matin, midi, après-midi,

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
LE CHAMP ÉDUCATIF	Coopération et échanges entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif ✓ Organisation de la coordination 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Liste des acteurs (intervenants et structures) responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT, ✓ Nombre de temps de travail associant les professionnels du milieu éducatif ✓ Nombre et nature des outils d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Satisfaction des enseignants, des animateurs, des agents communaux ...sur la continuité éducative (atouts/freins) ✓ Satisfaction des enseignants, des animateurs, des agents communaux ...sur la coopération entre les acteurs du milieu éducatif.
LE CHAMP ÉDUCATIF		Effet Biologique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombres d'enfants inscrit à la restauration ✓ Nombre de collation distribuée ✓ Nombre d'absence pour maladie 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effet positifs et négatifs de la réforme sur les rythmes biologiques ✓ Difficultés à se lever 5 matins ✓ Difficultés à se coucher le soir
LE CHAMP ÉDUCATIF		Effet sur l'organisation Familiale	Nombre de familles ayant modifié leur emploi du temps	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement du temps de travail ✓ Effet positifs ou négatifs de la réforme sur l'aménagement de l'organisation familiale ✓ Typologie des organisations familiales
LE CHAMP ÉDUCATIF		Effet sur la réussite scolaire		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Effet positifs et négatifs sur la réussite scolaire ✓ Plus de devoirs après les vacances ✓ Répartition du temps du classe favorise la réussite scolaire ✓ Satisfaction du PEdT sur la réussite scolaire

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
LE CHAMP ÉDUCATIF	Développement des compétences sociales et civiques	Comportements Avoir un comportement responsable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre des comportements violents ✓ Nombre d'incivilités ✓ Nombre de rappels au règlement intérieur ✓ Nombre de décisions prises par les enfants ✓ Nombre de nouvelles règles collectives 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coopération avec l'adulte ✓ Respect de l'adulte ✓ Écoute de l'adulte ✓ Acceptation des remarques faites par l'adulte ✓ Participation active à la résolution de conflits ✓ Respect des règles établies ✓ Participation à la vie de groupe ✓ Écoute et respect des autres lors de prise de parole ✓ Acceptation des responsabilités et des conséquences des gestes ✓ Participer à un échange verbal en respectant les règles de communication. ✓ Appliquer les usages sociaux de la politesse. ✓ L'observation porte sur la connaissance et le respect des règles qui s'appliquent dans les différents contextes de la vie de l'élève : celles qui relèvent des contraintes de la vie collective (règles de vie de classe, règlement intérieur de l'école, de la piscine, des équipements sportifs...) ; celles qui relèvent des principes élémentaires de civilité envers les adultes et les autres élèves (règles de la politesse : saluer, remercier, écouter, ne pas couper la parole...) celles qui relèvent de la sécurité des personnes (règles élémentaires de sécurité routière, alerte, gestes de premiers secours, risques liés à l'usage de l'internet, interdiction absolue des jeux dangereux).
LE CHAMP ÉDUCATIF	Développement des compétences relatives à l'autonomie et à l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'appuyer sur les méthodes de travail pour être autonome ✓ Épanouissement, attention, mémoire 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration de la concentration ✓ Attention aux consignes ✓ Amélioration de la prise de parole ✓ L'observation porte sur la capacité de l'enfant à comprendre et reformuler une consigne (pour l'adulte ou pour un autre enfant) ; ✓ Suivre la consigne en respectant le temps nécessaire à la réalisation du travail. ✓ S'engager dans une tâche à accomplir

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
LE CHAMP ÉDUCATIF		Avoir une bonne maîtrise de son corps et comportements et une pratique physique (sportive et artistique)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'événements festifs, artistiques et sportifs existants ✓ Nombre d' absences 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminution de la fatigue ✓ Contrôle des réactions émotives dans les situations difficiles ✓ Connaître et prendre en compte les risques de la vie quotidienne ✓ Connaître les bienfaits d'une pratique sportive régulière et les risques liés à la sédentarité ; ✓ Savoir se préparer à l'effort par un temps de préparation et d'assouplissement, de façon autonome ; ✓ Identifier les bonnes conduites alimentaires ; ✓ Repérer des comportements à risques : suralimentation, grignotage, tabagisme, alcoolisme... ✓ Comprendre l'importance d'un sommeil régulier et de qualité ; ✓ Connaître les règles de l'hygiène quotidienne
LE CHAMP ÉDUCATIF		S'impliquer dans un projet individuel ou collectif	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'activités réalisées en autonomie ✓ Nombre de projets proposés par les enfants ou les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'implication personnelle dans le projet et sa mise en œuvre : ✓ S'engager dans une tâche à accomplir ; ✓ Se situer dans la réalisation de la tâche pour mener un travail à son terme. ✓ La qualité du travail (soin apporté au matériel et aux productions, aux différentes étapes du projet...) ; ✓ La capacité à organiser son travail en planifiant, en anticipant, en recherchant et en sélectionnant les informations utiles. ✓ Émergence des projets proposés par les enfants ✓ Augmentation du nombre de projets proposés par les enfants

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
LE CHAMP INFORMEL DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRE	Les Parcours éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscription des activités dans un projet éducatif global ✓ Prise en compte des rythmes de l'enfant et de son bien-être 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'enfants inscrits ✓ Nombre d'enfants à besoins éducatifs particuliers ✓ Fréquentation des ateliers par thème ✓ Fréquentation des ateliers par tranche d'âge ✓ Mixité des publics, mode d'inscription des enfants, modalités de participation des enfants, ✓ Qualité des locaux, des espaces 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respect des règles de vie lors des temps scolaire et périscolaire ✓ Articulation avec les autres temps (scolaire, extrascolaire,...) ✓ Respect du rythme de l'enfant (alternance temps calmes et activité) ✓ Satisfaction des familles sur l'impact des parcours éducatifs sur le comportement de l'enfant
LE CHAMP INFORMEL DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRE	Les Parcours éducatifs	Conformité à la réglementation et aux intentions affichées dans le PEdT	Taux de fréquentation, par âge, période, activité,...	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accessibilité pour les familles (tarifs, modalités d'inscription) ✓ Accessibilité pour tous les enfants (besoins particuliers) ✓ Choix de l'enfant et inscription par les parents
LE CHAMP INFORMEL DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRE	Les Parcours éducatifs	Qualité des activités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre, nature et mode d'organisation des activités ✓ Nombre d'intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Durée des TAP par jour et par semaine ✓ Adaptation des contenus, méthodes, locaux aux besoins et capacités des enfants ✓ Adaptation des activités à la tranche d'âge de l'enfant ✓ Diversité des activités ✓ Cohérence et complémentarité entre les activités ✓ Constitution des groupes ✓ Taux, qualification et statut des intervenants ✓ Outils pédagogiques ✓ Partage des connaissances de l'atelier vécu avec les autres enfants, avec les élèves de sa classe ✓ Investissement des enfants lors des séances. ✓ Émergence de projets proposés par les enfants ✓ Implication des enfants dans la mise en place d'activités

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
LES RÉSULTATS	Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conformité des objectifs partagés et des actions ✓ Par rapport aux objectifs et finalités portée par : Projet Éducatif de la Structure Projet d'École PEdT 		
LES RÉSULTATS	Efficiene	Résultats par rapport aux moyens		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Moyens économiques , matériels et humains ✓ Interventions réalisées ✓ Efficacité des outils et support pédagogique
LES RÉSULTATS	Acquisition	Savoirs		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le développement des connaissances formelles et transversales ✓ La prise en compte du local ✓ Le développement de la capacité de jugement ✓ L'identification des problèmes environnementaux ✓ L'acquisition de connaissances linguistiques, artistiques, culturelles, manuelles, scientifiques, du milieu local.
LES RÉSULTATS		Mobilisation des ressentis et représentation sensibles		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement du sentiment d'empathie, sentiment de respect, d'humilité envers les autres ✓ Implication affective des participants ✓ Créativité collective ✓ Diminution de représentations initiales et stéréotypées ✓ Développement de la relation sensible des participants avec l'activité pratiquée <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation sensorielle • Motivation • Intérêt • Réappropriation

	Objectifs	Éléments évalués	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
LES RÉSULTATS		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Savoirs Faire ✓ Comportements et compétences ✓ Être capable de, acquérir des compétences, savoir agir 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des qualités de participation, concertation, coopération ✓ Capacité de travailler en autonomie ✓ Capacité à résoudre un problème ✓ Familiarisation avec les TIC ✓ Autorégulation ✓ Évolution des comportements : des pratiques et des gestes ✓ Évolution des pratiques collectives et institutionnelles ✓ Développement de la stratégie d'action collective et individuelle ✓ Développement de l'engagement et de l'implication personnel et collectif ✓ Le développement de l'écoute et la considération de l'opinion de l'autre ✓ Le développement de la prise de décision collective et de coopération
LES RÉSULTATS		Acquisition et développement du savoir être : Savoir vivre ensemble, savoir devenir, attitudes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de comportement violents ✓ Nombre d'incivilités ✓ Nombre de rappel au règlement ✓ Nombre de décisions prise avec l'enfant ✓ Nombre de nouvelles règles collectives 	L'évolution du respect des valeurs (tolérance, solidarité, respect de soi et de l'environnement, écoute, ouverture, citoyenneté, responsabilité civique, responsabilité personnelle, responsabilité envers les autres, l'environnement, la participation et l'implication, coopération avec l'adulte, politesse, respect des règles

ANNEXE 8

Communication et partenaires

a- Modalités d'information des familles

- Courriers aux parents pour la réforme des rythmes (juin 2017)
- Réunion publique (juin 2017)
- Informations sur le site de la ville
- Informations sur la fiche d'inscription enfants/famille 2017-2018
- Brochure diffusée par email sur les modalités des parcours éducatifs. (septembre 2017)
- Information aux conseils d'écoles, affichage dans les écoles avec nom et coordonnées du coordinateur PEdT et responsable pédagogique du Centre de Loisirs délégataire.
- Dans le courant de l'année scolaire, les familles pourront utiliser l'espace famille du web pour consulter les activités et modalités de fonctionnement.
- Des informations par email seront envoyées aux familles ponctuellement.
- Les publications municipales contribueront à communiquer avec les familles (Bulletin Municipal, Tarnos Contact).

b- Partenaires du projet

Partenaires institutionnels :

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports
La Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basques et Seignanx
Le Conseil Général des Landes.

Partenaires locaux :

L'association d'Accueil Collectif de Mineur (ACM) en délégation de service public (DSP) ,
Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, sportives et culturelles du bassin de vie.
Les équipes enseignantes des écoles
Les équipes des services municipaux opérationnelles et administratives
Les associations de parents d'élèves
Les parents